

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. YVES G. ARCHAMBAULT, président
Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE
Avant-projet de
POLITIQUE DE PROTECTION
ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 6 avril, à 19 h
Centre communautaire Rivière-des-Prairies
9140, boulevard Perras
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 AVRIL 2004	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	
DANIEL HODDER, CLAUDE THIFFAULT	4
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
PHILIPPE CÔTÉ	18
DANIEL VANIER	24
SAM BOSKY	29
EDOUARD RAYMOND	33
JEAN HUBERT	39
PHILIPPE CÔTÉ	42
KIM MARINEAU	47
DANIEL VANIER	49

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Bonsoir, mesdames et messieurs et bienvenue à cette assemblée de consultation publique qui porte sur le projet de politique sur les milieux naturels dont nous aller parler dans quelques instants. Avant de commencer, je vous demanderais, le cas échéant, de fermer vos cellulaires.

10 Je me présente, Yves Archambault, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal et j'ai été chargé par le président de l'Office, monsieur Jean-François Viau, de présider cette consultation. Il a également nommé maître Hélène Lauzon, à mes côtés, comme commissaire pour la Commission. Monsieur Sylvain Provost, à ma droite, agit comme analyste. À la table, vous retrouvez monsieur Jean-François Lévêque et madame Catherine
15 Moreau qui sont préposés au registre d'inscription.

 Les porte-parole de la Ville dans ce dossier sont monsieur Daniel Hodder, urbaniste, conseiller en aménagement urbain, chef d'équipe à la Direction des parcs et espaces verts de la Ville de Montréal et il est accompagné de monsieur Claude Thiffault, biologiste, conseiller en
20 aménagement à la même Direction.

 Il y a également présents dans la salle d'autres membres de la Direction des parcs et espaces verts, de même que des représentants de divers arrondissements concernés. Ces personnes pourront à l'occasion, au besoin, être appelées à répondre à vos questions.

25 Je vais vous dire quelques mots sur la consultation publique et sur l'Office de consultation publique. Une consultation publique, c'est d'abord et avant tout destiné aux citoyens qui ont le droit d'être renseignés sur les projets qui sont susceptibles de modifier leur cadre de vie et ils ont, bien sûr, également le droit de faire valoir leur opinion dans un but bien légitime d'influencer les
30 décisions des décideurs.

 L'Office a pour principe de base de procéder de façon crédible, transparente et efficace. En tant que commissaires de l'Office, nous ne sommes ni des fonctionnaires de la Ville ni des élus, et nous devons être nommés par un vote des deux tiers du conseil municipal, ce qui assure
35 notre neutralité. D'ailleurs, toute personne qui préside une commission ou qui en fait partie comme commissaire, c'est-à-dire madame Lauzon et moi-même, nous nous engageons à respecter le Code de déontologie des commissaires. Vous pouvez prendre connaissance de ce Code ici même ou, encore, en visitant le site Internet de l'Office à: www.ocpm.qc.ca.

40 Maintenant, l'avant-projet de *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, qui est le sujet de la discussion de ce soir, a été préparé dans le but de protéger plusieurs éléments caractéristiques de l'île de Montréal. Ce document est disponible sur la table à l'arrière.

45 Le 15 mars, la Ville de Montréal a publié dans *La Presse* et dans *The Gazette* un avis annonçant la tenue de la présente consultation et des publicités ont été publiées dans plusieurs hebdomadaires publiés sur le territoire de l'île. Un communiqué de presse a été émis le 25 mars et environ 250 invitations ont été transmises à différents organismes du milieu.

50 La documentation a été mise à la disposition du public dans 104 points de service de la Ville, que ce soit des bureaux d'arrondissement, des bibliothèques, des bureaux Accès-Montréal et divers autres points de service. Et, comme toujours, cette documentation va demeurer disponible tant et aussi longtemps que le rapport final n'aura pas été rendu public.

55 Maintenant, pour ce qui est de la consultation publique comme telle, consultation publique qui se déroule toujours en deux parties. La première partie, celle que nous abordons ce soir vise à permettre aux citoyens et à la commission d'obtenir le plus d'informations possible sur l'avant-projet de Politique. Alors, donc, ce soir, ce n'est pas le temps d'exprimer votre opinion mais de vous informer. Et, à ce titre, la commission recevra toutes les personnes désireuses de
60 poser des questions sur le projet.

La deuxième partie, qui se déroulera dans quelques semaines, permet aux citoyens de prendre position. Alors, la commission entend tous ceux et celles qui désirent exprimer leur opinion ou formuler des commentaires et elle reçoit également les mémoires écrits de ceux qui
65 veulent les déposer.

Comme la Politique intéresse l'ensemble de la ville et que la Ville de Montréal est vaste, la commission a tenu trois assemblées dans trois parties de la ville. Il y en a eu une dans l'ouest de la ville, au Centre Harpell pour Sainte-Anne-de-Bellevue. Hier, on était à l'église Notre-Dame-
70 des-Neiges et, le 3 mai et ce soir, on est au Centre communautaire Rivière-des-Prairies. Et la deuxième partie de la consultation publique aura lieu le 27 avril prochain à Sainte-Anne-de-Bellevue, se poursuivra le 29 avril à l'église Notre-Dame-des-Neiges et ici, ce sera le 3 mai. On y reviendra en fin de soirée.

75 Donc, en résumé, ce soir, vous aurez l'occasion de poser vos questions et vous pourrez également consulter sur le site de l'Office. Nous avons des transcriptions, donc le verbatim des deux autres assemblées publiques. Le verbatim de l'assemblée de Sainte-Anne-de-Bellevue est déjà disponible. Quant à l'assemblée de ce soir, on va laisser à madame Maisonneuve un peu de souffle pour lui permettre de les produire.

80 Alors, j'invite maintenant les personnes et les organismes qui ont l'intention de préparer des mémoires et de revenir devant la commission pour rendre compte de ces mémoires de les faire parvenir à l'intention de monsieur Luc Doray à l'Office avant le 21 avril en format électronique, dans la mesure du possible. Il sera également possible, si vous ne voulez pas déposer un
85 mémoire comme tel, vous pourrez quand même venir exprimer votre opinion verbalement devant la commission lors de la deuxième partie, si vous le souhaitez. Et, à ce propos, évidemment, ce serait apprécié que vous indiquiez l'endroit où vous comptez vous présenter pour exprimer votre opinion.

90 C'est la même assemblée qui se poursuit dans les trois arrondissements. Donc, si vous déposez un mémoire à Sainte-Anne-de-Bellevue, bien, évidemment, vous ne reviendrez pas déposer le même mémoire. La commission l'aura déjà reçu.

95 Alors, tout à l'heure, je vais demander au porte-parole de la Ville de faire une présentation de l'avant-projet de Politique et, par la suite, je vous inviterai à venir poser vos questions. Tout d'abord, vous devez donner votre nom à la table, soit à monsieur Lévêque ou encore à madame Moreau. Et j'inviterai, à ce moment-là, les personnes à prendre place devant la commission selon leur ordre d'inscription.

100 Je vais permettre deux interventions, deux questions et vous pourrez vous réinscrire quand même aussi souvent que nécessaire pour poser des questions supplémentaires. Je vais vous demander de réserver vos opinions pour la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire dans deux semaines. Toutes les questions doivent être adressées à la commission, soit à moi, soit à maître Lauzon, et toutes les réponses vont nous être également adressées, de sorte qu'il n'y ait
105 aucun échange direct entre les porte-parole et le public.

Nous pouvons, bien sûr, et nous ne nous en priverons pas, intervenir n'importe quand pour obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications ou essayer de poser des sous-questions et nous allons nous assurer que toute question recevra une réponse. Si la réponse ne
110 peut pas être donnée au cours de l'assemblée, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais et la réponse fera partie du dossier documentaire accessible au public. Quand il n'y aura plus personne d'inscrit, quand il n'y aura plus d'information supplémentaire, la première partie sera terminée.

115 Alors, en terminant, je vous rappelle que notre tâche, ici, c'est de favoriser la participation et de permettre à tous de bien se renseigner. Pour y arriver, bien sûr, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Needless to say you may address the commission in French or in English, au cas où il y aurait des anglophones dans la salle.

120 Et, une fois la consultation terminée, nous préparerons notre rapport à la lumière de l'information, des opinions exprimées, et nous soumettons ce rapport au président de l'Office qui le transmet au maire et au président du Comité exécutif, et il rendra, par la suite, le rapport public. Alors, si vous êtes intéressé à recevoir le rapport, en vous inscrivant au registre, vous
125 pouvez également laisser vos coordonnées.

L'assemblée de ce soir est enregistrée et, en outre, grâce à notre sténotypiste, madame Lise Maisonneuve, vous aurez le loisir de consulter les transcriptions de l'audience sur le site de
130 l'Office.

J'invite donc le représentant de la Ville, monsieur Daniel Hodder, à nous présenter son avant-projet de Politique et à nous expliquer les conséquences de son application. Monsieur Hodder.

135 **M. DANIEL HODDER :**

Merci, monsieur Archambault. Bonsoir! Ça me fait plaisir de vous présenter d'abord le contenu de l'avant-projet de *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. C'est un projet qui présente donc des orientations en rapport à ce thème. Après la présentation de
140 la Politique ou des orientations contenues dans la Politique, on va vous expliquer de façon plus en détail les objectifs spécifiques qui sont poursuivis dans le cadre de deux territoires qui ont été ciblés dans l'est de Montréal. Il s'agit donc des territoires qui entourent le ruisseau De Montigny, puis un autre ensemble de territoires qu'on a nommé la trame verte de l'est.

145 Donc, je vais laisser à mon collègue Claude Thiffault, qui est avec moi ce soir, le soin de présenter ces objectifs-là.

Donc, en ce qui concerne la Politique comme telle, il s'agit donc d'une politique qui présente le fruit d'un travail qui a duré à peu près dix-huit mois, qui a impliqué une collaboration
150 parmi plusieurs différents paliers décisionnels de la Ville, ainsi qu'un certain nombre de représentations auprès d'organismes extérieurs à la Ville.

Montréal, comme vous savez, bénéficie d'un riche patrimoine naturel. Le fait que ce soit une île, en fait, Montréal est composée de 85 îles au plan géomatique, certaines de ces îles sont
155 toutes petites mais, tout de même, ça illustre bien le fait qu'il y a beaucoup de rives, il y a beaucoup de cours d'eau, il y a des arbres en bordure de rue, il y a des parcs, il y a toutes sortes d'espaces verts de qualité tout à fait intéressante, donc, Montréal bénéficie d'un patrimoine riche, d'un patrimoine vert et bleu qui est très riche.

160 Cette politique-là, elle ne concerne pas l'ensemble des espaces verts et bleus de Montréal. Ça ne veut pas dire que la Ville ne s'en préoccupe pas. Il y a plusieurs démarches actuellement en cours qui adressent différentes facettes et dimensions des enjeux que soulève l'aménagement des espaces verts et bleus. Notons particulièrement le Plan d'urbanisme qui est en voie d'élaboration, une Politique du patrimoine, la Politique de l'arbre, la Stratégie de
165 développement durable et un ensemble de projets de réseaux vert et bleu.

La particularité de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* est donc les milieux naturels. De quoi s'agit-il quand on parle de milieux naturels? En fait, il s'agit
170 d'espaces qui ont la caractéristique d'avoir une belle biodiversité. Il peut s'agir d'une mosaïque de milieux. On pense surtout aux bois, mais il peut aussi s'agir de champs, de friches, de milieux hydriques, de milieux humides - des marais, des marécages - qui, ensemble, procurent une variété d'habitats et procurent des éléments qui nous permettent une certaine proximité avec la nature en ville.

175 On est particulièrement intéressés dans le cadre de cette politique par les grands espaces naturels. On essaie de concentrer nos efforts sur des territoires qui auraient plus de 15 hectares. C'est-à-dire, même si le milieu lui-même n'a pas 15 hectares, s'il peut être greffé à peu près en continuité avec d'autres territoires, des parcs existants ou autrement, bien, on cherche à travailler sur des ensembles qui sont plus grands.

180 Le contexte dans lequel cette politique a été développée est important de souligner. En tant que Ville, on est souvent confronté à des problématiques difficiles, à des choix déchirants entre développer un territoire ou le conserver. Dans le milieu des années 80, la CUM avait débloqué un budget de 200 M\$ pour faire des acquisitions pour fins de parc, ce qui a mené à la
185 constitution d'un réseau de parcs qu'on appelle les parcs-nature, maintenant.

En 1992, après avoir dépensé une partie de ce budget-là, c'est-à-dire 120 M\$, compte tenu de la crise budgétaire aiguë que traversait la CUM, il y a un moratoire qui a été établi sur toute acquisition de nouvel espace vert. Et depuis ce temps-là, il n'y a pas eu beaucoup
190 d'acquisitions et tous les projets de conservation ont été un peu arrêtés.

On a calculé qu'à chaque année, il se perd à Montréal, en termes de bois seulement, je ne parle pas des friches ou des milieux humides, à peu près 75 hectares qui se perdent. 75 hectares, ce n'est peut-être pas évident à visualiser. Pensez à la dimension du Jardin botanique,
195 ça vous donne une idée de ce qui est perdu à chaque année. Si on reporte ça sur une période de dix ans, et on l'a effectivement remarqué sur une période d'au moins dix ans, ça veut dire 750 hectares qui est perdu, l'équivalent à peu près de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

Il reste maintenant sur le territoire à peu près 1 600 hectares de surface boisée, dont 1
200 000 qui répondent à des critères écologiques, qui en font des territoires particulièrement intéressants.

On sait que les Montréalais sont particulièrement préoccupés par la conservation des milieux naturels. Un sondage d'opinion qui a été réalisé à l'été dernier montre que 83 % des
205 Montréalais considèrent la conservation des milieux naturels extrêmement ou très important.

Par ailleurs, on comprend que la valeur de ces terrains-là, dans le modèle qui avait été avancé à l'époque, qui a mené à la constitution des parcs-nature, le modèle d'un programme d'acquisitions est difficile à mettre en place aujourd'hui dans le contexte qui est toujours difficile de
210 la Ville. On a calculé que pour pouvoir protéger ces 1 600 hectares, c'est un budget maintenant d'à peu près 300 M\$ dont on aurait besoin. Donc, ça pose des défis considérables.

D'abord, cette politique cherche à préserver les meilleures éléments de notre patrimoine naturel, de les identifier et essayer de les protéger. Mais aussi, et ça parallèlement, d'utiliser la préservation de notre patrimoine naturel pour créer des lieux de contact entre le citoyen et les
215 milieux naturels. En milieu urbain, on n'est pas dans l'Arctique, on n'est pas dans le Grand Nord, la préservation des milieux naturels n'est pas une fin en soi, mais bien une façon d'accroître la qualité de vie des gens de répondre à certaines carences dans la mesure où on est capable de

220 créer une qualité de vie pour les citoyens. Puis, d'emblée, on veut faire ça en minimisant les coûts, conscients que ça pourrait engendrer des coûts importants.

225 Puis il faut comprendre aussi que quand on décide en tant que collectivité de retirer un territoire pour le conserver, on doit assumer donc comme si c'était un terrain privé, il faut assumer le coût d'acquisition, mais on doit aussi en tant que collectivité assumer le manque à gagner des revenus fiscaux qui seraient générés par un développement si on l'avait laissé développement. Donc, on a une préoccupation aussi fiscale. Parce que la Ville tire ses revenus du développement urbain.

230 Donc, devant ces défis, les objectifs de la politique sont de trois ordres. D'abord, maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal. Augmenter leur taille.

235 Ensuite, d'assurer la pérennité des milieux naturels qu'on a déjà, qui sont dans nos parcs mais qui ne sont pas toujours protégés.

Et, finalement, de favoriser ce maillage entre les milieux de vie et les milieux naturels, de sorte à pouvoir maximiser les intérêts sur les milieux de vie des efforts qu'on consent à la protection et à la conservation des milieux naturels.

240 Dans le cadre du premier objectif, on a établi, en fait, une cible qui s'inspire de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Le gouvernement du Québec s'est doté, il y a quelques années, d'une stratégie dans laquelle elle propose de protéger 8 % du territoire québécois. Cette proposition-là, on l'intègre comme cible pour la Ville de Montréal également, malgré le fait qu'on soit en territoire urbain.

245 Petite légère complication. C'est que comme pour le gouvernement du Québec, cet objectif-là concerne à la fois le territoire terrestre et le territoire aquatique. Montréal est composée de deux tiers de surface terrestre, mais d'un tiers de surface aquatique. Vous savez que les limites territoriales de Montréal s'étendent jusqu'au milieu des plans d'eau qui nous entourent. Donc, il serait relativement facile d'aller chercher une protection de 8 % de notre territoire en concentrant les zones de conservation sur les plans d'eau.

250 Ce qu'on dit, c'est qu'en territoire terrestre, là où c'est plus difficile et ça compte davantage, notre objectif est de protéger 6 % de ce territoire, à tout le moins.

255 Ça signifie quoi par rapport à la situation actuelle? Actuellement, on a une protection d'à peu près 3 % de notre territoire. Ce chiffre-là nous parvient aussi du gouvernement du Québec. Ils ont fait, dans le cadre de cette même Stratégie sur les aires protégées, une évaluation et une quantification des surfaces qui étaient protégées. Et, sur notre territoire, 3 % de notre territoire est considéré comme étant des aires protégées. Donc, vous comprendrez qu'il s'agit de doubler la surface des aires protégées.

265 Comment veut-on faire ça? Où va-t-on aller chercher ces surfaces-là? Il y a trois types d'endroits qui sont visés par la politique pour rencontrer cette cible. D'une part, par l'établissement de projets de conservation dans ces grands milieux de grande valeur écologique qui ont plus de 15 hectares. Ça, c'est le premier endroit où on veut chercher à contribuer à notre 6 % en milieu terrestre.

270 Il y a aussi l'application et des mesures de protection le long des rives et des plans d'eau et des milieux humides. Il s'agit surtout d'un renforcement et d'une utilisation peut-être un peu plus stratégique de la réglementation qui est à notre portée concernant la protection des rives et de ses milieux.

275 Et, finalement, par l'établissement de zones de protection à l'intérieur même de nos différents réseaux de parcs. Parce que, vous savez, ce n'est pas parce qu'un milieu naturel est dans un parc qu'il est nécessairement protégé. Donc, il s'agit de regarder en faisant un audit plus systématique, regarder quelles sont les zones qui pourraient être protégées. D'ailleurs, c'est l'objet du deuxième objectif.

280 Ce qui est proposé, c'est un audit écologique de l'ensemble des parcs existants, que ça soit un parc local ou un parc qui est géré par les services corporatifs, d'identifier sur l'ensemble de ces espaces-là les territoires qui présentent des caractéristiques naturelles. Ce qu'on entend par ça, habituellement, c'est la présence de trois strates végétales, c'est-à-dire qu'il y a la strate herbacée, arbustive et arborescente, et de regarder sur ces espaces-là si on pourrait développer des objectifs écologiques.

285 Une fois cet audit fait et un certain entendement avec les gestionnaires de ces espaces – parce que vous savez que les différents réseaux sont gérés par toutes sortes de différents paliers, des fois c'est l'arrondissement, des fois c'est un service – donc de regarder quels pourraient être des objectifs réalistes qu'on pourrait placer pour ces territoires-là, de placer ces espaces dans ce qu'on appelle un registre des aires protégées et de revisiter périodiquement ces territoires-là et mettre en place, finalement, un processus de suivi écologique semblable à celui qui est actuellement en vigueur pour le réseau de parcs-nature. Ils ont un système d'indicateurs environnementaux qui nous permet de voir comment on progresse, notamment sur les questions

290

295 comme la biodiversité et puis l'invasion de différents problèmes écologiques qu'on peut essayer de régler.

300 Le troisième objectif, qui est peut-être celui qui est le plus complexe et qui actuellement a occupé davantage notre attention, c'est ce fameux maillage, l'intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans le milieu de vie et, je dirais, principalement dans les nouveaux milieux de vie, dans les quartiers en développement, de regarder comment on peut utiliser les milieux naturels pour bonifier notre situation pour améliorer les nouveaux développements.

305 Les promoteurs immobiliers ont reconnu depuis longue date que leur clientèle cherche à s'installer près d'un milieu naturel. Vous penserez à n'importe quel projet qui se veut de prestige, il est toujours associé à un milieu naturel. C'est l'Orée du bois. Donc, dans le cadre de cette

politique-là, ce qu'on cherche à faire, c'est de s'assurer notamment que le bois dans l'Orée du bois n'est pas en fait la phase 4 du projet, qu'il y a effectivement un milieu écologique qui est préservé et intégré dans notre trame urbaine.

310

On arrive au terme de notre développement urbain, on est dans les derniers retranchements et il faut s'assurer qu'on donne la place au milieu naturel qu'il mérite dans l'achèvement de notre urbanisation.

315

Je reviendrai sur cette question-là tantôt. Mais peut-être, maintenant, vous parler un peu de l'approche qu'on préconise.

320

D'abord, je pourrais dire que ce document, il s'agit d'une orientation. Ce n'est pas un plan d'action détaillé où on a prévu exactement qu'est-ce qu'il faut faire, mais c'est quand même une nouvelle orientation qu'on veut donner dans la gestion de ces territoires-là. C'est un cadre d'intervention qui est basé sur la collaboration parmi les intervenants internes à la Ville, ainsi que les intervenants externes et également basé sur une négociation avec les propriétaires des terrains, parce que vous comprendrez qu'il s'agit souvent de propriétés privées.

325

Les axes d'interventions qui sont développées dans le cadre de cette politique-là et qui sont en appui aux objectifs, il y en a plusieurs. La première, c'est une approche de concertation relative à des écosystèmes viables. On cherche à identifier des écosystèmes viables qu'on veut placer dans la trame urbaine. Ensuite, c'est le développement d'un cadre réglementaire qui est en appui à la protection des milieux naturels. On pense notamment au Plan d'urbanisme, qui peut venir spécifier et clarifier les objectifs que poursuit la Ville en matière de protection des milieux naturels dans le cadre de nouveaux projets de développement.

330

335

Je veux juste expliquer quelque chose pour que ce soit clair. Que ce n'est pas à travers des outils urbanistiques qu'on pourrait régler le problème entièrement. Disons que, souvent, on nous dit: *Pourquoi est-ce que vous ne zonez pas tout ça parc, puis c'est fini, c'est régler le problème.+ Ce n'est pas possible pour la Ville de faire ça. À partir du moment où on zone quelque chose *parc+ qui était voué à des activités résidentielles, on vient faire ce qu'on appelle de l'expropriation déguisée. Donc, ce n'est pas possible.

340

Ça ne veut pas dire, par contre, qu'on est complètement démuné sur le plan réglementaire. On peut fixer des objectifs, des critères de performance auxquels doivent répondre les projets, et c'est dans ce cadre-là qu'un nouveau Plan d'urbanisme et puis les règlements afférents au Plan d'urbanisme, les règlements de zonage sont actuellement développés.

345

Troisième axe d'intervention concerne la gestion écologique des milieux naturels. J'en ai parlé tantôt un petit peu. La stratégie qu'on veut employer, parce que c'est bien beau de protéger ces espaces-là, mais il faut aussi s'assurer qu'on a les moyens de les gérer. Donc, de développer un programme de gestion écologique semblable à celui dans les parcs-nature, non seulement pour les territoires qui ont été mis sous réserve à l'intérieur de notre réseau, mais aussi pour tous les nouveaux territoires qui seraient protégés en vertu de cette politique.

350

355 Une stratégie foncière. Parce que même si l'acquisition demeure la dernière des options qu'on veut considérer, ça demeure quand même un élément important. Dans son dernier budget, la Ville a consenti une somme de 12 M\$ à son plan triennal d'immobilisations et annonce qu'elle fera de même pour les deux prochaines années, pour un total donc de 36 M\$ qui serait accordé à des acquisitions ou à des efforts de conservation dans le cadre de cette stratégie.

360 Mais juste souligner que ce n'est pas parce qu'on a un budget, qu'on peut tout simplement procéder à un programme d'acquisitions. Je vous rappelle que si on voulait faire ça, ce n'est pas 36 M\$ que ça nous prendrait, c'est 300 M\$. Donc, il faut vraiment essayer de garder ces argents-là pour pouvoir les utiliser de manière stratégique, là où les effets de levier sont les plus intéressants, ou là où il y a des opportunités pour la collectivité de faire *des bons coups+.

365 La stratégie foncière concerne également l'utilisation de certains terrains excédentaires où il est peut-être possible de faire des échanges. Tant les terrains excédentaires de la Ville que des terrains excédentaires des différents paliers de gouvernement, on essaie de faire ça. Mais, encore là, il n'y a pas de miracle. Il n'y a pas une foule de terrains excédentaires qui sont disponibles. Mais, parfois, il est possible de faire des ententes de ce type-là.

370 Programmes de soutien aux partenaires. Surtout de deux ordres: programmes de soutien aux groupes de citoyens qui sont intéressés à s'investir dans les objectifs de la politique. Ça, on cherche à développer des programmes comme ceux-là. Quelle est la recette retenue? Je le sais pas. Je pense que c'est un des objets de la consultation, c'est de voir si vous avez des idées. Je pense qu'il faut percevoir cette consultation-là un peu comme un appel de propositions ou un appel de partenariat sur comment on peut travailler ensemble.

380 C'est un programme aussi qui pourrait soutenir les promoteurs immobiliers. C'est-à-dire que les promoteurs immobiliers qui auraient accepté d'intégrer dans leur projet des écosystèmes viables et qui donc présentent un projet qui est intéressant d'un point de vue écologique, tout aussi bien qu'au niveau économique, pourraient bénéficier d'un programme ou d'une appellation qu'on appelle **Montréal... naturellement**, pourrait nous permettre de participer à cette stratégie de mise en marché des promoteurs dans leur stratégie de vente.

385 Participation active des citoyens. C'est ce qu'on cherche aussi. Une implication. Je pense que c'est à travers une belle unanimité des élus des différents paliers décisionnels de la Ville, mais aussi des citoyens qui sont intéressés à travailler sur la protection des milieux naturels, qu'on va être capable d'avancer. Donc, on a besoin des citoyens comme force vive de cette politique.

390 Je vous présente maintenant ce qu'on appelle le processus de planification concertée qui est vraiment à la base de beaucoup des efforts qui sont développés dans le cadre de cette politique-là. On cherche à développer un processus de négociation, si on veut, qui cherche à nous écarter de situations traditionnelles où le promoteur a déjà décidé de son projet, la pépîne

395 est sur la remorque et puis il attend d'avoir le permis pour détruire la forêt, et puis là, le choix qu'on a, c'est: on achète son projet au prix fort ou bien il détruit la forêt.

400 Donc, ce qu'on essaie de faire, c'est reculer un peu plus en amont dans le processus d'aménagement, l'amener à revoir son projet de développement, en identifiant les objectifs d'aménagement, puis aussi les objectifs que d'autres peuvent avoir sur ce projet-là.

405 Donc, derrière des prises de position ferme, est-ce qu'on peut dégager quels sont les intérêts qui nous guident et traduire ça dans des critères d'aménagement de part et d'autre?

410 Sur la base de ces critères-là, on engage, souvent à frais partagés, les consultants qui élaborent des scénarios, différents scénarios, différentes possibilités, en fait, qu'on évalue tant au niveau de leur faisabilité économique -- parce que pour un promoteur privé, c'est simple: sa motivation, elle est financière. Donc, peut-être qu'on ne pourra pas répondre à ses objectifs de pieds carrés, mais si on peut traduire ses objectifs en objectifs financiers, peut-être que par toutes sortes de façons, on peut en arriver à lui proposer un projet qui est peut-être presque l'équivalent de ce qu'il avait, au point de vue financier, même si son aspect physique est complètement différent.

415 Il faut évaluer aussi écologiquement si cette proposition-là, elle est viable. Elle doit être viable économiquement, mais elle doit être viable aussi écologiquement. Donc, on a un processus d'évaluation de la viabilité écologique des projets. On a une grille d'analyse que je vous présenterai tantôt. Sur la base de ces évaluations-là, donc, on choisit les scénarios qui sont les plus intéressants. Puis par un processus d'optimisation fait souvent dans un contexte multidisciplinaire, on essaie d'optimiser la situation de sorte à minimiser les impacts économiques et maximiser les impacts sur les bénéfices écologiques.

420 Sur cette base-là, là, on peut faire un montage financier ou un partenariat d'affaires, selon le cas, puis s'il y a une somme résiduelle à dégager, on peut le faire. Mais vous voyez, on est très loin d'un processus d'acquisitions.

425 Tout le long de ce processus-là, il nous apparaît important d'assurer la relation avec les citoyens, communication, consultation sur comment on fonctionne et comment on avance. C'est la partie qu'il nous reste à figner encore. La difficulté qu'on a, c'est qu'on ne peut pas non plus demander à des citoyens d'être partie prenante de négociations qui sont souvent de caractère privé. Puis, en même temps, on fait ça pour les citoyens, on veut s'assurer que ça répond à la commande.

430 Ce qui vient maintenant à la présentation des dix écoterritoires prioritaires. Claude, tantôt, va présenter deux de ces écoterritoires. Dans les autres soirées qui ont été évoquées par monsieur Archambault, on a présenté à chaque soirée certains écoterritoires. Dans cette région-ci, donc, on a ces deux-là.

Je voudrais simplement souligner que ces écoterritoires-là et leur délimitation ne correspondent pas à des zones de conservation. Il ne faut pas lire dans cette carte-là une carte qui stipule les zones qu'on veut conserver. Il s'agit, en fait, de territoire dans lequel on pense qu'il y a un terreau fertile pour développer des projets de conservation intéressants. Donc, je pense que c'est important de faire la nuance.

Qu'est-ce qu'on entend par un projet écologiquement intéressant? Je reviens un peu à la notion de viabilité écologique. Il s'agit d'un ensemble qui est fait de trois parties. D'abord, d'évaluer sur des bases d'inventaire les foyers de biodiversité à protéger, ce qu'on appelle les zones noyaux, les endroits qui procurent vraiment une expérience intéressante.

Sur la base de cette identification-là, il faut identifier les territoires qui doivent être protégés tout autant parce qu'ils permettent de faire le tampon, absorber les impacts que peut engendrer le développement urbain sur ces zones noyaux là et, en même temps, minimiser les impacts que peut avoir, par exemple, un milieu humide sur un développement résidentiel ou que peuvent avoir toutes sortes d'éléments d'interactions entre le milieu urbain puis la zone noyau.

Puis, finalement, il y a les zones corridors qui relient entre elles différentes zones noyaux. Le plus qu'on est capable de relier dans des chapelets longs et complexes des différentes zones noyaux les unes aux autres, le plus que la richesse globale du territoire protégé va être maximisée. Vous comprendrez que deux zones noyaux isolées les unes des autres est beaucoup moins intéressant que si elles sont reliées.

Alors, ceci conclut ma présentation de la politique. Maintenant, je vais passer la parole à Claude qui va vous présenter deux des écoterritoires.

M. CLAUDE THIFFAULT :

Bonsoir! Comme Daniel vous l'a mentionné, on va vous présenter les deux écoterritoires à travers des objectifs de conservation et d'aménagement. Donc, le premier, celui de la coulée verte du ruisseau De Montigny.

Le premier objectif de conservation, c'est préserver un écosystème viable autour de ce ruisseau exceptionnel situé dans un milieu fortement urbanisé et carencé en espaces naturels.

Comme on peut voir de part et d'autre, ici, sur la photo, on voit que ce cours d'eau là quand même, il est vraiment situé dans une zone où c'est fortement habité. On y retrouve par contre un paysage naturel qui est unique à Montréal. Vous pouvez profiter ici des vues, surtout dans la partie aval du cours d'eau où c'est une série de cascades. Également, on peut apprécier une chute qui a un dénivelé d'environ entre 3 et 5 mètres, qui est unique à Montréal.

Donc, dans ce secteur-là aval que je viens de mentionner, c'est dominé principalement par un bois mature, caractérisé par une frênaie rouge, qui est la seule le long du ruisseau. On

480 peut voir aussi que, de part et d'autre du ruisseau, les rives sont boisées. C'est la frênaie qu'on
peut voir.

Le deuxième objectif qui est important, c'est assurer un volume d'eau adéquat et de
qualité au ruisseau De Montigny. C'est autant sur tout le tracé du ruisseau que dans sa partie
485 amont. Et c'est le lac d'Anjou qui est la tête du ruisseau, qui est alimenté par des eaux pluviales.

Troisième objectif: préserver la grande biodiversité des îles. Il y a quatre îles qui sont
dans la rivière des Prairies: l'île Gagné, l'île Lapierre, Boutin et Rochon. Et ces îles-là
représentent des habitats de reproduction importants pour différents groupes d'animaux, dont les
490 amphibiens, reptiles, oiseaux, poissons et rats musqués. C'est également un des secteurs de
refuge de plantes rares. Il n'y a pas eu de plantes rares d'observées jusqu'à maintenant le long du
ruisseau mais on va refaire d'autres inventaires pour le vérifier. Parce que ce site-là a quand
même un potentiel.

495 Vous avez pu voir tantôt, parce que c'est des eaux qui coulent sur un roc calcaire
affleurant et c'est un site potentiellement intéressant pour l'implantation de plantes rares.

Alors, c'est également, au niveau des îles, elles sont en grande partie inondables, qui
servent également d'aire d'élevage pour les canards lorsque l'eau baisse et une aire d'alimentation
500 importante aussi pour le grand héron, également le héron vert.

On retrouve en face des îles là où on voit la ligne électrique qui traverse la rivière, il y a
deux espèces à statut précaire qui utilisent la rivière, dont l'esturgeon jaune et l'alose savoureuse.

505 Il n'y a qu'une seule île qui est actuellement accessible, c'est l'île Lapierre. Les trois
autres îles ne le sont pas, et je pense que la seule qui est accessible, c'est une île qui est
propriété privée. L'île Rochon et l'île Boutin également. L'île Gagné est en grande partie privée,
mais la Ville de Montréal en est propriétaire peut-être du tiers. Donc, il y a une attention
particulière à apporter, parce que comme on a pu voir dans la diapositive précédente, ce sont des
510 îles quand même assez petites, et si on les rend accessibles dans un programme d'interprétation,
il faut être en mesure de bien gérer les périodes d'accès pour ne pas nuire à la faune.

Le dernier objectif, c'est de créer un parc linéaire qui permet de mettre en réseau un
territoire s'étendant de la rivière des Prairies jusqu'à son lac de tête, le lac d'Anjou. On peut voir
515 les différents secteurs.

À ça, dans la réflexion par rapport au parc linéaire, il y a quatre ou cinq éléments à
considérer dans ce projet de parc là. C'est de voir comment intégrer les espaces naturels et
aménagés entre le bois – on vient de voir la frênaie mature – et la rivière des Prairies. Donc, il y a
520 un parc ici en front et également un bassin de rétention qui passe actuellement, je pense, c'est
entre la ligne électrique et, disons, le corridor potentiel pour le prolongement de la 25.

525 Un autre élément à considérer, c'est les aménagements existants du côté de l'Hôpital
Rivière-des-Prairies qui sont fortement utilisés par les résidants de l'hôpital. Un autre élément
aussi à considérer, c'est de nettoyer le ruisseau à différents endroits le long de son parcours.

530 Également, c'est quoi le rôle des espaces en friche entre le bois et la ligne électrique
d'Hydro-Québec dans ce projet de parc là? Est-ce qu'on les laisse comme ça? Ou on fait des
plantations pour que la forêt se développe? On aménage des milieux naturels? Alors, c'est des
questionnements à avoir.

535 Et, le dernier, c'est de regarder la possibilité la recréer un lien hydrique et faunique avec
la rivière des Prairies. Comme vous pouvez voir ici, à cette hauteur-ci de la rivière, à la hauteur
de la rue Perras, le cours d'eau est canalisé sur une distance d'environ 500 mètres. Donc, au
niveau écologique, l'objectif, ça serait éventuellement de recréer un lien naturel, détourner le
cours d'eau pour le relier à la rivière des Prairies, ce qui augmenterait de beaucoup sa valeur
écologique, qui permettrait possiblement aux poissons de remonter dans le ruisseau. Ce qui est
difficilement réalisable actuellement.

540 Le second écoterritoire, c'est la trame verte de l'est. Comme vous pouvez voir, c'est un
territoire quand même plus grand que celui du ruisseau De Montigny. Lui, on a identifié six
objectifs de conservation.

545 Le premier, qui est important: suppléer à la carence d'espaces naturels dans l'est de l'île
de Montréal. On peut voir ici que de part et d'autre de l'autoroute et, disons, vers le boulevard
Saint-Jean-Baptiste et plus vers l'est, il y a beaucoup de nouveaux projets en construction. Donc,
le milieu bâti est quand même important.

550 Le deuxième: préserver la biodiversité en protégeant les quelques milieux naturels
d'intérêt écologique qui restent. Il y en a un en particulier au sud du bois de l'Héritage, donc au
sud du parc-nature. C'est un marais qui est utilisé par le cerf de Virginie à toutes les saisons, dont
l'été, il va là pour brouter dans le marais et dans les champs en friche. Et c'est également un
habitat intéressant pour la faune ailée et l'herpétofaune.

555 Également, les bois matures au sud de l'autoroute 40 sont des habitats fauniques de
grande valeur pour le cerf de Virginie et les rapaces. Actuellement, le bois de l'Héritage et, dans
une proportion moins importante, le Bois-de-la-Réparation sont utilisés par un troupeau de cerfs
d'environ 15 à 20 individus. Et c'est un bois qui est principalement mature, comme on peut voir,
qui a peu de friche. Il est vraiment -- sa capacité de support comparativement au ravage qu'on a
560 vu la semaine dernière dans le secteur de la rivière à l'Orme, qui a un potentiel beaucoup plus
grand, même il pourrait être trois fois plus utilisé, à cause des différents bois des parcs
environnants et de l'importance des friches aussi dans le secteur de l'ouest de Montréal.

565 Ces deux bois-là matures sont des habitats importants également pour la nidification
d'espèces de rapace dont l'épervier de Cooper.

Aussi, un autre secteur de grande biodiversité, c'est le secteur de l'île Bonfoin, l'île Haynes et l'embouchure de la coulée Grou. L'île Bonfoin, c'est un milieu principalement utilisé pour la reproduction de la sauvagine. On peut voir la couleur pâle ici. C'est une grande prairie herbacée qui domine. Et, également, il y a un petit marais au centre qui est utilisé comme frayère pour les poissons et on a trouvé, répertorié deux plantes rares à la fin de l'été 2003.

La partie amont ici du ruisseau Pinel est un milieu intéressant au niveau écologique, même si on peut voir qu'en partie, disons, il y a eu beaucoup de pressions sur ce milieu-là. Mais toute cette partie-là amont a un potentiel à conserver, même si ça se caractérise principalement par de jeunes bois, des friches et quelques marais. Vous avez un exemple ici du marais central qui est le plus grand, mais il est quand même bordé d'un milieu qui se développe autour.

Le troisième objectif, c'est de consolider les limites du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Alors, si on fait un tour rapide, vous voyez les rectangles rouges, si on commence dans le secteur du bois de la Réparation, il y a une partie, ici, le vert foncé, c'est la partie qui est parc, le parc de Rivière-des-Prairies, et le vert kaki, c'est un bois qui est sur terre privée. Le bois de la Réparation se caractérise principalement par une érablière à caryer. C'est celui-là qui est en étude pour être identifié comme un EFE. Il ne l'est pas encore.

M. DANIEL HODDER :

C'est quoi un EFE?

M. CLAUDE THIFFAULT :

Un écosystème forestier exceptionnel. Dans ce cas-ci, c'est parce que c'est une forêt refuge et une forêt aussi qui a une certaine rareté dans le secteur.

Donc, à la tête du bois de l'Héritage qu'on a vu tout à l'heure, une des diapositives, on voyait un marais. Donc, on est vraiment à la limite du bois. Ce marais-là sert -- les cours d'eau qui traversent le bois originent du marais qui est en amont. Et, ensuite, il y a à la tête de la coulée Grou, ça ce sont des marais de tête également, le ruisseau. Ici, on est au niveau de la rue Sherbrooke, on traverse cette voie routière, ensuite ça va se jeter dans rivière des Prairies. Donc, c'est une partie importante, comme c'est à la tête d'un réseau, c'est toujours important.

Et le dernier secteur, si on fait le tour du parc, on est à la limite ouest du parc de Rivière-des-Prairies. Donc, il y a un bois ici qui est attenant à ce milieu-là.

Le quatrième objectif, c'est de conserver les bois le long de l'autoroute 40 comme éléments importants au niveau du paysage, dans un milieu qui est fortement urbanisé et qui caractérise également la porte d'entrée sur l'est à Montréal. Donc, les bois matures qu'on voit ici, en réalité, une partie, c'est la bordure des deux bois: le bois de l'Héritage et le bois de la Réparation. Et il y a une série ici de bois au nord de l'autoroute 40 qui sont tous caractérisés par des peuplements matures, des érablières principalement, et ils représentent des refuges pour les

615 plantes rares, et on y retrouve particulièrement l'orme liège dans ce secteur-là. C'est le seul endroit à Montréal où l'orme rouge a été répertorié dans ce secteur-ci de l'île, et également l'érable noir qui est présent et le staphylier à trois folioles. Je pense que c'est là où on retrouve les peuplements les plus importants de staphyliers à trois folioles à Montréal. C'est un arbuste qui peut atteindre environ 5 mètres.

620 Cinquième objectif: Assurer une alimentation d'eau adéquate au ruisseau Pinel, à la coulée Grou et aux marais de tête, ainsi qu'une eau de qualité dans ces réseaux-là. On peut voir ici comment ces réseaux-là s'articulent. La coulée Grou qui vient se jeter dans la rivière des Prairies à la hauteur de l'île Haynes et également le ruisseau Pinel.

625 Le dernier objectif est de maximiser la connexion et l'accessibilité des espaces naturels pour la population et la faune. Ici, c'est vraiment autour du parc-nature. Le premier bloc, c'est l'ensemble que je mentionnais tout à l'heure qui est important pour consolider ce parc-là et toute la biodiversité du secteur. C'est le bois de l'Héritage et le bois de la Réparation, le bassin de la coulée Grou ici et avec l'île Bonfoin. Alors, ça forme un ensemble en soi.

630 Ensuite, il y a tout le côté de la rive de la rivière des Prairies. C'est tout le parc de la rivière des Prairies. Comme vous pouvez voir, en rang, ça, c'est une série de milieux humides avec les cours d'eau, et également le réseau de bois et de ruisseau attenant en rive. Pour ceux qui connaissent le secteur, on est ici à la limite du parc Cajeux. Et, finalement, le dernier secteur, dernier ensemble, c'est autour du bassin du ruisseau Pinel. Voilà.

635 **M. DANIEL HODDER :**

640 Je veux juste faire une petite note sur cet écoterritoire-là. La stratégie a une perspective plus d'aménagement. C'est que dans l'est de Montréal, extrême est, on ne pense pas être capable de faire de nouveaux parcs-nature de façon substantielle, qui auraient la dimension nécessaire pour pouvoir maintenir un écosystème riche ailleurs qu'autour du parc-nature qui existe déjà.

645 Donc, la stratégie, c'est de consolider, oui, le parc de la Pointe-aux-Prairies, mais surtout essayer de lui donner des ramifications par des doigts, par des incursions dans les nouveaux projets de développement, des espèces de cheminements verts qui permettraient, tant au niveau écologique qu'au niveau récréatif, de maximiser l'impact que pourrait avoir le parc sur l'ensemble de la population qui habite dans cette région-là. Pour que plus de monde possible puisse avoir un accès vert au parc.

650 Donc, c'est un peu comme une extension tentaculaire du parc un peu partout dans le territoire. C'est ce qu'on cherche à créer, des cheminements. Si on est capable de faire une boucle, même ce qui est envisagé, c'est de faire une boucle qui viendrait connecter, déjà ça serait intéressant, une boucle cyclable surtout. Il y a peut-être des connexions. Il y a des parties de ces tentacules qui auraient une vocation essentiellement récréative, pas vraiment écologique,

655 mais, vous voyez, c'est une mosaïque de milieux naturels et de cheminements récréatifs qu'on voudrait faire avec ce territoire. Ça fait que c'est un petit peu ça la stratégie pour ce territoire-là.

660 Si on revient à la précédente sur le ruisseau De Montigny, là, la préoccupation, je pense que ça part du bilan que le parc-nature de l'île de la Visitation est surachalandé. Il y a une demande sociale pour des parcs-nature qui dépasse de beaucoup l'offre.

665 On est conscients que ce territoire-là, bien qu'il y ait certains éléments du milieu naturel qui soient tout à fait intéressants, notamment la cascade, ce n'est pas évident de faire un parc là-dedans, mais on pense qu'il y a une opportunité de faire quelque chose et puis de répondre au moins en partie à la demande sociale. Et il y a une forte densité de population qui habite autour. Donc, on pourrait avoir un impact social majeur là-dessus. Même s'il y avait la 25.

670 Parce que vous savez, on n'en a pas parlé tantôt, mais il y a un projet de construire un pont ici et la 25. Il y a tout un débat là, on n'est pas des spécialistes en transport, on ne veut pas rentrer là-dedans, mais si ce projet de la 25 se fait, c'est sûr que ça complexifie la création de ce parc. Mais, selon nous, ça ne le remet pas en question.

675 Peut-être que si jamais la 25, on est obligés de faire avec, on va en profiter pour essayer d'aller chercher des mesures de mitigation qui vont nous permettre de vraiment consolider le parc. S'il n'y a pas la 25, puis l'emprise devient disponible, bien, là, c'est encore mieux. Alors, je voulais juste faire ces deux précisions-là sur le contexte un peu d'aménagement de ces deux zones.

LE PRÉSIDENT :

680 Merci, monsieur Hodder. Merci, monsieur Thiffault.

685 Je vais maintenant vous donner quelques minutes pour vous permettre de vous inscrire et, par la suite, nous procéderons à la période des questions. Alors, je ne fais pas une pause formelle, mais je vous laisse quand même le temps de rendre visite à la table.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

690 **REPRISE DE LA SÉANCE**

LE PRÉSIDENT :

695 Je vais demander à monsieur Philippe Côté de bien vouloir s'approcher. Bonsoir, monsieur Côté!

700 Avant de vous donner la parole pour votre première question, et avec votre permission, je vais demander à monsieur Hodder de nous préciser rapidement, pour le bénéfice de l'ensemble, à qui s'adresse cette politique essentiellement et s'agissant des territoires privés, quelles sont les options envisageables? Je sais que vous en avez parlé dans votre présentation, mais peut-être pour résumer de façon concrète pour la gouverne du public.

M. DANIEL HODDER :

705 À qui s'adresse la politique? Je veux juste préciser. Qu'est-ce que vous voulez dire par: *À qui s'adresse la politique?+ Parce qu'elle s'adresse à tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

710 C'est ça. Si cette politique était adoptée, qui serait assujetti à cette politique-là et quelles en seraient les conséquences?

M. DANIEL HODDER :

715 Je dirais que *assujetti+ implique un élément de contrainte. Il n'y a pas vraiment de contrainte. C'est plutôt une opportunité pour la Ville d'afficher clairement ses orientations et de défendre ces orientations-là par la suite, par une réglementation, par un encadrement du développement immobilier, notamment dans le cadre du Plan d'urbanisme. Mais c'est sûr que -- j'essaie de comprendre la question derrière la question.

720 **LE PRÉSIDENT :**

725 Non, non, c'est très bien. En fait, c'est que vous nous dites qu'une politique, ce n'est pas un outil contraignant.

M. DANIEL HODDER :

730 C'est ça. Quand vous parlez de *assujetti+, à qui s'adresse, je veux dire, qui est concerné par cette politique-là? C'est sûr que les propriétaires des terrains visés sont concernés et ces propriétaires-là peuvent être des promoteurs immobiliers, des spéculateurs. Il peut s'agir de propriété privée et individuelle. Il y a dans certains cas aussi des propriétés institutionnelles. Je reviendrai parce que dans les outils, il y a une certaine distinction dans le cas d'une propriété institutionnelle. Puis j'ose espérer que le citoyen, puis les organismes de défense des milieux

735 naturels qui ont ça à coeur se sentent interpellés aussi par cette politique-là, puis puissent y participer.

LE PRÉSIDENT :

740 D'accord.

Monsieur Côté, bonsoir!

M. PHILIPPE CÔTÉ :

745 Bonsoir! C'est plus des questions pour l'ensemble de l'île de Montréal. Moi, je souhaiterais – on ne l'a pas eu vraiment comme une information – le réseau autoroutier qui est prévu en développement dans l'île de Montréal, on ne les a pas vraiment vus superposés aux milieux naturels qu'on tend à conserver et il est avancé dans le cas du ruisseau De Montigny qu'il n'y a aucune opposition entre ces deux types de développement.

750 Alors, je demanderais que le réseau autoroutier soit bien montré. Je pense entre autres à l'Île Bizard, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

755 Voilà. D'ailleurs, lors de notre séance dans l'ouest, le corridor de la 440 sur l'Île Bizard a été bel et bien identifié à l'intérieur dans le corridor écoforestier de l'Île Bizard. Alors, ça a été mentionné. Est-ce que vous l'avez? Mais je retiens votre suggestion de faire superposer ces emprises-là sur les écoterritoires.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

760 C'est ça. Parce qu'on sera bien sûrs pourquoi ces territoires ont été justement encore urbanisés, parce qu'il y a des emprises expropriées.

LE PRÉSIDENT :

C'est le bon côté de la construction des autoroutes, tant qu'ils ne les construisent pas.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

770 Oui, mais le Dalaï Lama a dit que si tout univers était reconstruit...

LE PRÉSIDENT :

775 Alors, est-ce que vous avez pris bonne note de la suggestion qui est faite donc d'indiquer les emprises?

M. DANIEL HODDER :

780

Oui. On l'a fait dans ce cas-ci, l'Île Bizard. On a indiqué l'emprise dans les documents. Effectivement, c'est quelque chose qu'on pourrait rajouter à l'emprise dans le cadre du projet de la coulée verte du ruisseau De Montigny.

785

Je voudrais souligner que ce n'est pas de gaieté de coeur qu'on accepterait qu'une emprise soit placée dans aucun des écoterritoires, puis que, effectivement, ça porterait préjudice au projet.

LE PRÉSIDENT :

790

Je sais que vous nous aviez dit que dans le cas de l'emprise de l'Île Bizard, c'était propriété du ministère des Transports du Québec. Est-ce que c'est la même chose dans le cas du ruisseau De Montigny?

795

M. DANIEL HODDER :

Oui.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

800

Il n'y a pas d'autres territoires, par exemple, celui du ruisseau Bertrand, par exemple, de grand boulevard prévu?

M. DANIEL HODDER :

805

Non. Dans le cadre du ruisseau Bertrand, non. Vous parlez peut-être du boulevard Salaberry qui avait été projeté pour passer à travers le parc du Bois-de-Liesse? Bon, l'objet de la politique, c'est les territoires qui sont à l'extérieur des parcs. Il y avait un projet. Aux dernières nouvelles, ce projet-là est remis en question, je ne peux pas parler exactement de tous les réseaux de transport, mais ce que je comprends, c'est que ça, ce n'est plus projeté.

810

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Ma deuxième question, à ce moment-là?

815

LE PRÉSIDENT :

Oui.

820 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Le parc des Îles n'a pas de statut spécifique. À la carte présentée dans le document, il n'est ni, par exemple, une aire protégée existante par Québec, il n'est ni un écoterritoire. C'est un statut, je dirais, ambigu surtout. Je crois que l'île Notre-Dame, au contrat de Ville, est vendu à Québec. À ce moment-là, ça sera quel statut, ce double territoire, maintenant moitié montréalais, moitié québécois?

LE PRÉSIDENT :

830 Donc, le parc des Îles n'a pas été identifié dans votre réseau.

M. DANIEL HODDER :

Je peux expliquer pourquoi.

835

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait.

840 **M. DANIEL HODDER :**

Les écoterritoires rassemblent des milieux naturels qui sont caractérisés principalement par des grands secteurs qui sont des milieux naturels, c'est-à-dire où il y a présence, quand on parle de milieu terrestre, de trois strates végétales. Il peut avoir des espaces qui présentent ces caractéristiques-là dans le parc des Îles, mais ces surfaces-là sont relativement petites par rapport à l'ensemble de l'île. Donc, ce n'est pas identifié comme écoterritoire.

845

Ça ne veut pas dire que le parc des Îles n'est pas du tout concerné par la politique, parce que, comme je le disais tantôt, l'ensemble du réseau de parcs sera examiné. Et un audit écologique, donc des potentiels écologiques associés à chacun des parcs serait fait. Puis de concert avec les gestionnaires de ces espaces-là, les objectifs seraient donc entérinés. On espère que ces surfaces-là, même si elles avaient moins que 15 hectares, pourraient faire partie du registre des aires protégées et être inscrites. Puis que, périodiquement, on pourrait voir la gestion qui est faite de ça et s'assurer qu'il n'y a pas une érosion.

855

Parce que vous savez, dans le réseau de parcs, les milieux naturels, historiquement, se sont dégradés souvent. Je prends souvent l'exemple du parc Jarry qui a été acquis dans les années 30 comme étant le bois de Jarry. Puis, au fil du temps, les administrations, bon, souvent il y a eu des changements insidieux de vocation, après ça, l'implantation d'un petit bâtiment, des bâtiments accessoires à ce bâtiment-là, un autre changement de vocation et, tranquillement, au fil des ans, il y a une modification, il y a une transformation de l'aspect naturel que pouvait avoir un espace.

860

865 Donc, c'est de choisir, une fois pour toutes, dans l'ensemble du réseau, quels sont les
espaces pour lesquels on a des objectifs écologiques, essayer d'inscrire ça d'une façon un peu
plus tangible, que ces espaces-là seraient protégés.

870 Donc, la réponse à votre question, c'est: non, ce n'est pas un écoterritoire, mais oui on
se préoccupe des milieux naturels qui sont présents dans le parc des Îles.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

875 Sous-entendu, parce que vu que ça semble vouloir relever d'une politique québécoise de
protection des aires écologiques, enfin la politique tendant vers le 8 %, donc ça ressemble à une
politique québécoise et pourquoi que le parc des Îles, entre autres l'île Sainte-Hélène, n'est pas --
enfin, il y a des parties, je pense, aussi de la toundra à l'île Notre-Dame qui a été là pour les
Floralies en 1980, enfin, qui relève d'un patrimoine ancien.

LE PRÉSIDENT :

880 Dans ce cas-là, monsieur Côté, je pourrais vous inviter à prendre bonne note de toutes
ces suggestions-là, puis à les inclure dans votre mémoire que vous aurez le loisir de nous
présenter en deuxième partie.

885 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

890 Mais, surtout, je voulais comprendre pourquoi que le parc des Îles, qui est pourtant un
grand parc... on voit le parc Maisonneuve qui est une aire protégée, on voit le mont Royal qui est
une aire protégée, on voit les falaises Saint-Jacques qui sont une aire protégée, on voit les parcs-
nature et, à ce moment-là, on n'a pas le parc des Îles comme...

LE PRÉSIDENT :

895 Le parc Maisonneuve ne fait pas partie des dix écoterritoires. D'ailleurs, j'avais aussi une
autre question qui est dans la même ligne que la vôtre. Le parc-nature du bois d'Anjou, par
exemple, qui ne l'est pas non plus. Alors, peut-être, je ne sais pas...

M. DANIEL HODDER :

900 Je vais expliquer parce que je pense que je comprends mieux votre question. Vous dites:
pourquoi ce n'est pas une aire protégée, qu'il n'y a pas le symbole de la petite feuille à côté de
celui-là?

905 L'inventaire des aires protégées n'est pas le nôtre. C'est un inventaire qui est fait par le
ministère de l'Environnement en 1999. Dans le cadre de l'élaboration de leur Stratégie sur les
aires protégées, ils ont fait un inventaire systématique de tous les espaces verts et ils ont choisi de

désigner un certain nombre comme étant des aires protégées parce que, selon leur évaluation, ces territoires-là répondaient à la définition d'une aire protégée.

910 Qu'est-ce qu'est la définition d'une aire protégée? En fait, il y a deux composantes à ça. Premièrement, que c'est un territoire qui est géré avec des objectifs de biodiversité, de maximiser la biodiversité. Puis, deuxièmement, qui est protégé par des milieux juridiques ou autres efficaces, pour utiliser leur terminologie, en fait qui émane d'une terminologie internationale.

915 Donc, c'est eux qui ont décidé qu'on n'avait pas d'objectif écologique proprement. Et c'est vrai si on regarde globalement le parc des Îles, par rapport à un parc-nature, par exemple, où c'est clairement stipulé dans les plans directeurs la vocation écologique du territoire. Donc, c'est là. Et ça n'empêche pas que, nous, en tant que Ville, on pourrait développer des objectifs écologiques et donc s'assurer qu'au moins une partie de ce parc-là réponde aux critères d'une aire
920 protégée et que, à ce moment-là, on encourage le gouvernement à l'inscrire à son registre des aires protégées.

LE PRÉSIDENT :

925 D'accord. J'avais une petite question qui semble intéressante, parce que comme vous avez senti le besoin de définir ce qu'était une aire protégée, peut-être que vous pourriez revenir sur les autres éléments. Monsieur Thiffault a parlé des écosystèmes forestiers exceptionnels. La question de vos écoterritoires et de vos parcs-nature. Peut-être que vous pourriez juste revenir avec...

930

M. DANIEL HODDER :

Faire des distinctions entre ces différents concepts-là?

935 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

M. DANIEL HODDER :

940

Un parc-nature, c'est un statut municipal, qui est un parc qui est géré avec un objectif notamment de biodiversité. Un EFE ou un écosystème forestier exceptionnel, c'est une reconnaissance qu'accorde le ministère des Ressources naturelles à certains milieux boisés qu'il juge de grand intérêt. Ce statut-là a un élément contraignant lorsqu'il est situé sur les terres de la
945 Couronne, des terres qui sont les terrains du gouvernement. Là, Claude, je pense que tu pourrais expliquer un petit peu plus.

M. CLAUDE THIFFAULT :

950 Ce sont principalement des peuplements forestiers de grande valeur écologique. Il y a
comme trois, quatre catégories dans les EFE. Il y a des forêts refuges. Il y en a d'autres, c'est
des forêts anciennes, très âgées, de plus de 120 ans, il n'y en a pas beaucoup sur le territoire.
Ou des forêts qui sont caractérisées par des peuplements rares, comme par exemple l'érablière
érable noire de l'Île Bizard qui a été désignée l'année dernière.

955
960 Quand c'est sur terres publiques, la Loi sur les forêts les protège. Donc, il y a certaines
interventions qu'on ne peut pas faire. Il y a une bonne protection. Sauf que quand c'est sur terres
privées, c'est un peu comme la loi actuellement qui est gérée par la FAPAQ, sur les habitats
fauniques, elle ne s'applique que sur les terres publiques. Sur terres privées, elle ne s'applique
pas. C'est la même chose. Les EFE, à ce moment-là, sur terres privées, le ministère leur donne
une reconnaissance, il reconnaît la valeur écologique, mais il n'y a pas de statut légal qui suit.
Donc, elles ne sont pas protégées. C'est la différence.

LE PRÉSIDENT :

965 D'accord.

M. DANIEL HODDER :

970 Et l'autre élément, c'était EFE, parc-nature, puis vous avez demandé?

LE PRÉSIDENT :

975 Bien, vos écoterritoires, c'est-à-dire, ça, c'est les dix.

M. DANIEL HODDER :

980 Oui. C'est les territoires dans lesquels on voudrait développer des projets de conservation
nouveaux, qui pourraient, aux termes d'une discussion, prendre toutes sortes de formes. Il
pourrait s'agir d'un habitat faunique à développer. Il pourrait s'agir de nouveaux parcs-nature. Il
pourrait s'agir de servitude de conservation. Ça, par rapport à ça, on est neutres. Le premier
objectif qu'on recherche, c'est d'avoir trouvé un accord avec le propriétaire pour accepter qu'il
protège ce territoire-là.

LE PRÉSIDENT :

985 D'accord. Je vous remercie.

990 Monsieur Daniel Vanier. Bonsoir, monsieur Vanier.

M. DANIEL VANIER :

995 Bonsoir. Première question que j'aurais à poser, c'est sur un peu le cadre réglementaire dans les axes d'intervention, j'aimerais savoir si la Ville de Montréal a l'intention, par sa politique, de se doter d'un cadre réglementaire spécifique pour assurer la conservation d'une partie de ces écoterritoires-là ou de l'ensemble de ces écoterritoires-là.

LE PRÉSIDENT :

1000 Sur une base, en utilisant une approche réglementaire.

M. DANIEL VANIER :

1005 Une approche réglementaire.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1010 **M. DANIEL HODDER :**

1015 Je dirais qu'il y a un cadre réglementaire qui est en révision actuellement à la Ville et l'intention est d'intégrer les objectifs qui sont stipulés pour chacun des écoterritoires dans le Plan d'urbanisme. Ce qu'on prévoit actuellement, c'est que la délimitation des écoterritoires et les objectifs qui vous ont été présentés ce soir en rapport aux deux écoterritoires dans l'est seraient repris texto dans le Plan d'urbanisme comme grande orientation.

1020 Puis, par la suite, les règlements, on s'attend à ce que les règlements ou d'autres éléments ou conditions à l'intérieur du Plan cherchent à donner suite à ces objectifs-là. Mais je veux tout de suite vous mettre en garde que ce ne sera pas possible à travers les outils d'urbanisme, d'un trait de crayon, de protéger ces espaces-là. On ne peut pas zoner tout ça parc ou écoterritoire, puis dire: *Il n'y a plus de développement dans cette zone-là.+ Ce n'est pas quelque chose qu'il va être possible de faire, d'une part parce que la Ville n'a pas le pouvoir de faire ça sans être taxée d'expropriation déguisée.

1025

LE PRÉSIDENT :

Si vous permettez, monsieur Vanier...

1030 **M. DANIEL VANIER :**

Oui, allez-y. Je pense que ça serait des questions...

LE PRÉSIDENT :

1035

Oui. Mais je demanderais à madame Turcotte de l'arrondissement, qui est ici, peut-être qu'elle pourrait nous dire dans quelle mesure justement l'arrimage au Plan d'urbanisme ou au chapitre de l'arrondissement. Alors, si vous permettez?

1040

M. DANIEL VANIER :

Oui, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

1045

Madame Turcotte?

Mme STÉPHANIE TURCOTTE :

1050

Bonsoir! Actuellement, l'arrondissement est en train de rédiger son chapitre d'arrondissement, donc qui sera inclus au Plan d'urbanisme. Dans le chapitre d'arrondissement, des secteurs de planification détaillée ont été établis, qui correspondent plus ou moins aux écoterritoires. Donc, ces secteurs de planification détaillée là, puisque c'est des milieux complexes avec des enjeux très particuliers, donc ont été identifiés aux secteurs de planification

1055

détaillée.

C'est-à-dire qu'à l'intérieur de ces secteurs de planification détaillée là, nous, on établit des balises d'aménagement, puis des objectifs qui s'apparentent donc aux objectifs puis aux axes d'intervention qui ont été identifiés dans la politique. Évidemment, nous, on va traduire ça de façon réglementaire, suite à l'adoption du chapitre d'arrondissement. Donc, ça pourra prendre la

1060

forme d'un PIA, d'un plan d'aménagement d'ensemble.

Donc, il y aura des balises d'aménagement à respecter de la part des développeurs, promoteurs ou propriétaires qui voudront développer dans ces aires-là.

1065

M. DANIEL VANIER :

Si je comprends bien, monsieur Archambault, ça va être la bonne volonté des arrondissements plus qu'à la municipalité, au central. Est-ce que c'est ça qu'on est en train de me dire?

1070

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que ce que j'ai compris, ça, c'est au niveau donc réglementaire, c'est l'arrondissement qui est responsable. Sauf que le Plan d'urbanisme, si je ne me trompe pas – vous me corrigerez – là, on parle du chapitre fait par l'arrondissement, mais le Plan d'urbanisme, c'est une prérogative de la ville centrale.

1075

Mme STÉPHANIE TURCOTTE :

1080

Exactement. Donc, le chapitre d'arrondissement est inclus dans le grand Plan, si on veut, central. Mais évidemment, au niveau réglementaire, c'est de compétence de l'arrondissement. Donc, ça sera à nous, en arrondissement, de traduire ça sous forme réglementaire.

1085

LE PRÉSIDENT :

Mais le règlement doit être conforme au Plan.

Mme STÉPHANIE TURCOTTE :

1090

Évidemment. Oui, évidemment. Donc, on doit se conformer au Plan. Donc, on doit à tout le moins être aussi sévère que ce que le Plan nous avance. Donc, c'est pour ça que les secteurs de planification détaillée, qui correspondent aux écoterritoires, ont été identifiés dans le chapitre d'arrondissement qui n'est pas déposé encore en public. Donc, il y aura des séances d'information ce printemps et en consultation publique plus tard à l'automne.

1095

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je vous remercie, madame Turcotte.

1100

Oui, monsieur Vanier? Vous avez une autre question?

M. DANIEL VANIER :

1105

Oui, j'aurais une autre question. Peut-être une sous-question à ma première, rapidement. On parle d'un registre des aires protégées. C'est le registre québécois ou c'est le registre de la Ville de Montréal?

M. DANIEL HODDER :

1110

On comprend qu'il y a un registre québécois des aires protégées qui est en train de s'élaborer. Pour l'instant, il s'agit d'une liste, mais on nous dit à la Direction du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement qu'on veut constituer un registre. Donc, ça pourrait être une des options pour nous.

1115

M. DANIEL VANIER :

Donc, c'est québécois.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

C'est un registre québécois. Et si, pour une raison ou pour une autre, ce registre-là ne voyait pas le jour, il y aurait un registre montréalais?

1125 **M. DANIEL HODDER :**

1130 Il faut comprendre de toute façon que la protection qui est conférée aux espaces qui seraient conservés à l'intérieur des écoterritoires devraient bénéficier d'un statut de protection. De quel statut? Ça, ça pourrait dépendre, comme je le disais, des circonstances puis des opportunités. Mais la protection doit se faire d'abord et avant tout par un statut approprié au site. Puis, de façon plus accessoire après, il pourrait avoir une inscription au registre.

LE PRÉSIDENT :

1135 D'accord.

M. DANIEL VANIER :

1140 Deuxième question qui est quand même assez importante. C'est une question un peu vaste. Quand on voit le futur, la trame de l'est de Montréal qu'on l'appelle, la trame verte de l'est de Montréal, je la trouve intéressante. Ça regroupe en grande partie le parc-nature de Pointe-aux-Prairies, le parc que j'utilise régulièrement l'été, faire des tours là, puis me promener. Il y a le secteur de l'usine d'épuration que je passerai sous silence parce que, des fois, ce n'est pas toujours l'endroit où il y a les meilleures odeurs en ville mais, en tout cas, ce n'est pas plus grave.

1145 Il y a le côté sud que je voudrais voir, sur la carte qu'on voit un petit peu, le côté de l'île Sainte-Thérèse. Je sais que l'île Sainte-Thérèse, même si elle est collée à Montréal, malheureusement elle appartient à la Ville de Varennes. Cependant, tout ce secteur-là est un secteur à potentiel faunique fort intéressant.

1150 Pour y avoir été il y a une dizaine d'années en petit bateau dans le coin, j'ai été surpris de voir les herbiers aquatiques là, de voir aussi la sauvagine qu'il y avait dans ce secteur-là et, également, de voir aussi les grands hérons, des hérons verts, en tout cas, il y avait une faune assez variée dans le secteur. Et, aussi sur l'île Sainte-Thérèse elle-même, il y a des marais que même Canards Illimités a voulu à un moment donné aménager pour la sauvagine, pour des aires de reproduction de la sauvagine.

1155 Ma question, c'est: je me demande comment ça se fait que dans le plan de la Ville de Montréal, la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* que je trouve fort intéressante, mais que ce secteur-là, on n'ait pas intégré le plan d'action de réhabilitation de la ZIP Jacques-Cartier, où il y avait des projets pour, entre autres, l'île Sainte-Thérèse, une mise en valeur de l'île Sainte-Thérèse – mais une mise en valeur extensive, c'est des activités récréatives, là, pas question de construire de condominiums là-dessus – et aussi toutes les

1165 autres îles qui sont dans ce secteur-là. Comment ça se fait que ça n'a pas été intégré? Et aussi, le Croissant-de-l'Est qu'on parle, le Montréal Bleu qu'on parlait à une époque, tout ça n'est pas là dans cet écoterritoire-là.

1170 Il me semble que, je ne sais pas, être un décideur à Montréal, j'aimerais ça à un moment donné que la Ville - ça, je le mettrai dans le mémoire - que la Ville entreprenne une concertation avec Varennes pour, à un moment donné, mettre en valeur ce secteur-là qui pourrait très bien servir, finir le projet de *Un fleuve, un parc* des années 70 dont parlait Tony Lesauteur à l'époque.

LE PRÉSIDENT :

1175 D'accord. Donc votre question, qui est vaste comme vous dites, comme le territoire, c'est, en gros, et ça revient quand même un peu à la question de monsieur Côté: pourquoi qu'il y a des secteurs que vous n'incorporez pas? Pourquoi que vous n'avez pas plus pris en compte, en fait, ce qui est ressorti des travaux du Croissant-de-l'Est, notamment, qui reprenaient la suite de Montréal Bleu...

1180

M. DANIEL VANIER :

Un fleuve, un parc des années 70, en tout cas. *Un fleuve, un parc* a mené au moins au Parc des Îles de Boucherville provincial.

1185

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1190 **M. DANIEL HODDER :**

Deux éléments de réponse. Le premier, c'est que la politique se limite au territoire montréalais. Malheureusement, on est contraint par notre limite territoriale. Et cette politique-là est une politique montréalaise. Je pense que ça serait difficile pour nous de pouvoir annoncer des orientations sur des territoires pour les villes avoisinantes.

1195

1200 Par ailleurs, je voulais juste profiter de l'occasion, parce que c'était écrit sur une des cartes, mais ça n'a pas été mentionné, une des îles dont vous faites mention a été acquise tout dernièrement par la Ville, l'île Bonfoin. C'est une île qui est juste ici à l'extrémité. Et il y a eu une opportunité qui s'est présentée pour la Ville d'acheter cette île-là. C'est une île qui, en fait, pour dire vrai, elle n'a pas été achetée directement par la Ville mais par Conservation de la nature Canada dans le cadre d'un partenariat qu'on a avec eux.

1205 On est effectivement préoccupés – c'est une des choses que le conseil d'arrondissement nous avait annoncée lorsqu'on les avait rencontrés il y a quelques mois – de travailler sur les rives. Parce qu'eux autres, comme vous, ont été impliqués dans beaucoup de politiques et de développements de projets qui concernent les rives. Donc, même si on ne peut pas s'occuper

des territoires qui sont à l'extérieur de notre juridiction, on est quand même préoccupés d'essayer de consolider les rives.

1210

Un des projets qu'on a ici, c'est d'essayer de faire une continuité du parc vers le parc des Cajeux et possiblement faire une réhabilitation de la zone du parc des Cajeux qui est, en fait, un remblai. Pour ceux qui sont familiers du territoire, c'est une espèce d'anse qui a été remblayée au fil du temps, et ce qui présente une rive qui est plutôt asséchée et qui a l'avantage, par contre, d'être décollée du boulevard Gouin, contrairement à beaucoup de territoires, ce qui nous donne un peu d'espace. Et, là, on voudrait travailler à développer un espace riverain intéressant où il pourrait avoir une faune intéressante.

1215

Mais tout le long de la rive, on cherche à développer des opportunités d'ouvrir le développement sur la rive. Un peu dans l'optique de monsieur Lesauteur ou des autres initiatives du Croissant-de-l'Est qui avaient été développées à l'époque. Mais on est retranchés dans le cadre de cette politique-là uniquement à notre territoire, qui est celui de Montréal.

1220

M. DANIEL VANIER :

1225

Ça aurait été intéressant qu'ils consultent au moins... je ne sais pas s'ils ont eu des contacts avec la ZIP Jacques-Cartier, parce qu'ils ont fait tout un inventaire écologique du territoire dans ce secteur-là, qui était très intéressant. Même la Commission Nicolet s'en est servie pour le pont. Donc, ça aurait été intéressant.

1230

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Vanier.

1235

Monsieur Sam Bosky. Bonsoir.

M. SAM BOSKY :

Bonjour, monsieur Archambault! J'aimerais comprendre mieux le contexte du dépôt de cette politique. Ce que je veux dire par ça, c'est qu'on commence par zéro. Il existe une certaine protection de base, pas nécessairement toute une politique, mais une certaine protection de base qui existe à Montréal depuis longtemps. Si ma mémoire est fidèle, une partie du mont Royal est protégée pendant 125 ans. Peut-être pas assez, mais il y a au moins une certaine protection. Certains autres espaces qui sont dans la liste des dix endroits, des zones ici, bénéficient d'une certaine protection depuis le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal – ça, ça date depuis 20 ans – et j'imagine que certaines municipalités de banlieue ou la ville aussi a eu un certain niveau de protection de base à certains de ces endroits.

1240

1245

Au début, une des premières diapositives nous parlait du fait qu'il ne reste que 1 600 hectares dont 1 000 sont intéressants et il y en a 75 qui disparaissent par année. Mais j'aimerais comprendre, plus particulièrement quant aux dix endroits ici, lesquels sont menacés? Plus

1250

spécifiquement, dans ces dix zones, quelle proportion bénéficie actuellement d'une protection de base? Pas nécessairement toute la politique, mais une protection de base, actuellement? Quelle proportion de ces dix zones sont actuellement dans les mains des propriétaires privés et propriétaires publics?

1255

Je comprends de vos autres réponses que le ministère des Transports, comme propriétaire public, n'est pas nécessairement un agent de conservation, mais quand même, combien sont détenus dans le domaine privé? Et, parmi ces zones qui sont dans le domaine privé, quelle proportion bénéficie actuellement d'un zonage qui n'est pas compatible avec la conservation?

1260

En d'autres mots, pour la protection de base, est-ce que c'est un petit pas en avant? Est-ce que c'est un grand pas en avant? Est-ce que ces dix zones sont actuellement menacées par des propriétaires, des développeurs? Ou est-ce que c'est surtout de bonifier qu'est-ce qu'il y a actuellement là.

1265

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, votre question a plusieurs volets, mais si je peux juste résumer rapidement, c'est, d'une part, est-ce qu'il y a des secteurs plus menacés que d'autres? Et, à l'opposé, est-ce qu'il y a des secteurs plus protégés que d'autres? Et en quelle proportion?

1270

M. DANIEL HODDER :

C'est difficile de donner des chiffres, des proportions, parce que, comme vous voyez, il s'agit d'une ligne pointillée, il n'y a pas vraiment de territoire fixe. On cherche à rassembler les endroits qui ont le plus de valeur, mais il n'y a pas vraiment de limite aux écoterritoires tels qu'ils sont dessinés sur la carte.

1275

Si vous me demandez s'il y a des territoires à l'intérieur de ça qui sont menacés? Je vous dirais que ça fait un an et demi qu'on est en développement de la politique, puis ça fait un an et demi qu'on passe, je dirais, 75 % de notre temps à essayer d'éteindre des feux parce qu'il y a des projets de développement dans ces territoires-là.

1280

Donc, oui, on est débordés par des demandes de développement dans les écoterritoires et il y en a plusieurs qui sont menacés. Il y a des projets, à toutes les semaines, on voit des projets, des avant-projets ou différents niveaux de projets qui sont présentés, puis qu'on essaie de voir comment on peut, tout de suite, essayer de trouver des accommodements avec les propriétaires.

1285

Donc, est-ce qu'il y en a là-dedans qui sont déjà protégés? Je vous dirais oui. Ceux qui sont déjà des parcs, qui sont désignés comme des parcs, eux autres sont assez bien protégés pour l'instant. Malgré que comme je disais tantôt, ce n'est pas parce que c'est un parc que c'est

1290

1295 vraiment 100 % protégé, mais disons que relativement, tout étant relatif dans la protection, on s'en inquiète moins que ceux qui sont à l'extérieur des parcs.

La proportion qui sont privés, je dirais 98 % sont privés, c'est l'exception qu'on ait des terrains publics. Mais dans le privé, je peux peut-être faire deux distinctions: il y a privé institutionnel, puis il y a privé immobilier, puis il y a privé personne individuelle. Et la façon de
1300 traiter les dossiers est assez différente.

Dans le cadre d'un propriétaire immobilier qui veut développer, c'est assez simple, il y a des intérêts financiers. Ça fait que si on est capable d'une façon ou d'une autre à répondre à ses
1305 intérêts financiers, on est capable d'aborder le problème. Mais dans le cas d'un propriétaire institutionnel, souvent c'est à la fois plus simple et plus compliqué, parce qu'ils ont toutes sortes d'intérêts aussi, qui ne sont pas nécessairement compatibles avec la conservation.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1310 Si je pouvais compléter, j'aimerais savoir, le 98 % privé, est-ce que vous savez quelle est la proportion...

M. DANIEL HODDER :

1315 98, c'est un chiffre...

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1320 Approximatif.

M. DANIEL HODDER :

1325 Donc, le point que je voulais faire, qu'ils sont quasiment tous privés; le pourcentage, je ne le connais pas, là.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1330 Donc, vous ne savez pas non plus la répartition institutionnel/immobilier/individuel?

M. DANIEL HODDER :

Ça dépend des écoterritoires. Par exemple, l'écoterritoire du ruisseau De Montigny, il y a une forte proportion des territoires qu'on voudrait conserver qui sont dans le champ institutionnel.
1335 Mais ce n'est pas parce qu'un territoire est en institutionnel, qu'il n'y a pas de projet de développement immobilier dessus. C'est pour ça que je dis que c'est un petit peu complexe.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1340 Excusez-moi, monsieur Bosky. Et également pour la proportion de parcs, parce que vous disiez la proportion de base, ceux qui méritent une protection de base, c'est surtout les parcs, est-ce que vous connaissez le pourcentage sur le 3 % actuel?

M. DANIEL HODDER :

1345 C'est ça. C'est 3 % de notre territoire actuellement qui est protégé. Donc, les territoires sur lesquels il y a un écusson avec une feuille d'érable sur la carte, ce sont les territoires qui sont à la fois des parcs ou qui ont été désignés comme des aires protégées, selon l'inventaire du ministère de l'Environnement. Donc, eux, seront en principe protégés, répondent à cette
1350 définition d'une aire protégée. Les autres territoires ne sont pas protégés.

M. SAM BOSKY :

1355 Mais le 3 %, c'est 3 % de la superficie de l'île?

M. DANIEL HODDER :

Oui.

1360 **M. SAM BOSKY :**

Mais ce 3 %, c'est quelle proportion de la superficie des dix zones en question?

M. DANIEL HODDER :

1365 La difficulté de cette question-là, c'est que pour pouvoir établir un pourcentage des parcs à l'intérieur d'écoterritoires, il faudrait savoir quelle est la superficie de l'écoterritoire. Or, cette superficie-là, comme je vous dis, elle est diffuse. Mais on le voit déjà à l'oeil que, dans certains cas, dans certains écoterritoires, il y a des bons parcs. Si on prend la trame verte de l'est, je ne
1370 sais pas, à l'oeil, je dirais que c'est 40-60 peut-être? Avec le golf.

M. SAM BOSKY :

1375 Merci. Ma deuxième question, c'est très simple. Au tout début, on a clarifié que ça, c'est une politique, ce n'est pas un plan d'action de l'administration. Est-ce que l'administration a annoncé des intentions d'avoir un plan d'action? Et est-ce qu'il y avait un échéancier qui était établi ou prévenu ou suggéré? On parle d'une réalisation de ça. Est-ce que c'est une question de deux ans, de quatre ans, de dix ans?

1380 **M. DANIEL HODDER :**

1385 Il y a une étape importante qui a été franchie dans la réalisation d'un plan d'action, c'est l'adoption d'un budget. Puis le fait qu'on ait un budget de 12 M\$ sur trois ans indique qu'on devrait avoir un plan d'action et des réalisations dans cette même période-là. Est-ce qu'on va arriver à dépenser stratégiquement ce montant-là sur une période de trois ans? Je ne le sais pas. Ça va peut-être prendre un petit peu plus de temps pour faire ça. Mais ça suppose qu'on ait un plan d'action assez détaillé, qu'on est en train de développer.

1390 Mais, pour l'instant, ce qu'on soumet à la consultation publique, c'est vraiment l'orientation de base, puis on cherche à avoir le input d'un ensemble d'intervenants sur comment on pourrait collaborer à la réalisation de ces ambitions.

M. SAM BOSKY :

1395 Merci, monsieur Archambault.

LE PRÉSIDENT :

1400 Merci, monsieur Bosky.

Monsieur Édouard Raymond.

M. ÉDOUARD RAYMOND :

1405 Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

1410 Bonsoir, monsieur Raymond!

M. ÉDOUARD RAYMOND :

1415 Les Ami(e)s de la rivière des Prairies. Nous, notre préoccupation, c'est la protection riveraine et puis, comme ce qui se passe en amont a des répercussions en aval, on s'occupe aussi du ruisseau Pinel.

1420 Alors, moi, je me demandais si la partie supérieure du ruisseau Pinel, qui a été allègrement remblayée ces dernières années et qui est prévue pour du développement, est-ce que ça devient une préoccupation dans le cadre de la politique?

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Vous voulez mettre la diapositive où on voyait le ruisseau Pinel, s'il vous plaît?

1425 **M. ÉDOUARD RAYMOND :**

Est-ce que je peux ajouter une petite chose par rapport à cette question-là?

LE PRÉSIDENT :

1430

Oui. Oui.

M. ÉDOUARD RAYMOND :

1435

Monsieur Hodder mentionnait qu'on devait assurer l'alimentation du Pinel et je me demande si on peut le faire avec un simple verre.

M. DANIEL HODDER :

1440

Le ruisseau Pinel est probablement un des ruisseaux qu'il nous reste sur le territoire, qui est le plus problématique. C'est vraiment difficile au point où on se demande des fois si ça vaut la peine d'avoir des objectifs écologiques, si on ne devrait pas -- qu'est-ce qu'on peut faire avec ça.

1445

L'objectif qu'on recherche actuellement en rapport à ce dossier-là, si on est capable d'aller de l'avant, vous savez, l'année passée, il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits, il y a des échanges de terrains, il y a des acquisitions qui ont été faites par la Ville pour protéger une partie qui est davantage ici, là. Maintenant, la partie dont vous me parlez, c'est plus en amont de ce territoire-là.

1450

M. ÉDOUARD RAYMOND :

Oui.

M. DANIEL HODDER :

1455

Il y a même un marais, je pense?

M. CLAUDE THIFFAULT :

1460

En fait, il y a quatre marais. Ça, c'en est un. Et au nord de boulevard Maurice-Duplessis, il y en a trois autres. Le plus gros, c'est la photo agrandie.

M. DANIEL HODDER :

1465 Ce qu'on a de base pour ce territoire-là, c'est une réglementation du ministère de l'Environnement qui protège le ruisseau, dix mètres de chaque côté. Pour utiliser l'expression de Claude, souvent, qui dit: *Dix mètres, ça fait pas la job+, ce n'est pas assez pour protéger ça, mais c'est la réglementation.

1470 Et, la difficulté, on essaie, on aimerait pouvoir travailler avec le promoteur immobilier pour élargir cette bande-là. Possiblement aussi, non seulement avoir le dix mètres réglementaire, en avoir un peu plus pour constituer un espace naturel intéressant, puis créer un cheminement récréatif aussi avec une piste polyvalente qui partirait tout le long du ruisseau, qui viendrait connecter avec le secteur du parc des Cajoux et, éventuellement, connecterait avec le parc.

1475 Ce qui veut dire que dans ce projet de développement là, ces gens-là pourraient presque dire qu'ils sont à côté du parc-nature, parce qu'il viendrait connecter par un cheminement jusqu'au parc-nature. Cette idée-là amène une plus-value au projet de développement. On essaie de faire valoir cette plus-value-là auprès du développeur pour qu'il accepte de nous donner un peu plus large et, ainsi, constituer le corridor. C'est sûr que si on pouvait avoir 50 mètres, ça serait fantastique. Est-ce qu'on va arriver à ça? Je ne le sais pas, là.

M. ÉDOUARD RAYMOND :

1485 Mais vous êtes d'accord avec moi qu'il faut recréer une situation où ce que l'eau peut se ramasser dans la partie supérieure.

M. DANIEL HODDER :

1490 Oui. Bien c'est sûr que le marais ici, s'il est remblayé, ça cause un fichu de problème. Il faut essayer de maintenir le bassin, le bassin versant duquel est alimenté ce ruisseau-là. Puis en même temps, là, ça fait qu'on a un souci sur les bandes riveraines, on a un souci de la qualité de l'eau qui y circule et surtout de la quantité. Parce que, en milieu urbain, ce qui arrive souvent avec les ruisseaux, la tentation des ingénieurs, c'est de transformer ça en canal pour vider des
1495 eaux le plus rapidement possible. Alors, je ne veux pas blâmer les ingénieurs, mais, je veux dire, c'est souvent la tentation en milieu urbain de faire ça.

M. ÉDOUARD RAYMOND :

1500 Oui. C'est un autre point de vue. Mais ça m'amène à la question de la protection riveraine, justement. Je regarde dans les chiffres de l'avant-projet qu'on prévoit protéger 260 hectares de rives. Mais comment peut-on protéger quelque chose qui est déjà censé l'être en vertu de la Politique de protection des rives, politique québécoise. Encore là, on voit qu'une politique, ça n'est rien qu'une politique.

1505 Et, moi, je me demandais si on va arriver à se placer, à se positionner, en tant que ville importante dans le contexte nord-américain ou même mondial, comme ville avant-gardiste en

1510 matière de protection de nos espaces naturels. Si on joue sur des 260 hectares comme ça, je ne vois pas comment est-ce qu'on va y arriver, honnêtement.

M. DANIEL HODDER :

1515 Il n'y a pas de cible chiffrée. Je ne sais pas, vous faites peut-être référence à certains documents préliminaires, mais il n'y a pas de cible chiffrée par rapport aux espaces de rives qu'on voudrait protéger.

1520 Ce qu'on voudrait faire, par contre, c'est que, bon, le ministère de l'Environnement, depuis quelques années, a une politique qui, en principe, protège les rives. On s'aperçoit qu'ils ont plus ou moins de succès dans l'application de cette politique-là. Ça serait souhaitable qu'on puisse venir les appuyer avec une réglementation municipale un peu plus forte. Ça, c'est ce qu'ils réclament.

1525 Qu'est-ce qui va pouvoir être fait d'un point de vue réglementaire? Je pense que c'est en délibération actuellement. Mais on souhaiterait pouvoir protéger des portions de rives qui ont un intérêt stratégique dans le cadre de cette politique-là, peut-être en sacrifiant certains fossés. Parce que la politique s'applique à tous les cours d'eau, même un fossé qui traverse deux lots.

1530 Alors, parfois, on pourrait peut-être sacrifier un fossé au profit d'un milieu naturel et d'élargir la protection. Mais sur ce territoire-là, non seulement dire qu'il y a une norme qui s'applique, mais en plus le désigner, le cartographier, puis être clair que ce territoire-là est une aire protégée comme toutes les autres, même si sa protection est faite par le biais d'une réglementation. C'est l'originalité par rapport à juste une application, il y a vraiment une désignation qui est faite d'un certain nombre de rives.

1535 **M. ÉDOUARD RAYMOND :**

1540 Mais est-ce que je peux vous rappeler que c'est nous, dans le règlement d'urbanisme au niveau de l'arrondissement et de la ville centrale, qui devons minimalement appliquer ce qui se retrouve dans le règlement de la politique, et non le contraire?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1545 En principe, la politique, en fait, le schéma d'aménagement, pour qu'il soit approuvé, doit être conforme à la politique. Et le schéma d'aménagement va dresser les orientations et l'arrondissement devrait avoir une réglementation conforme au schéma d'aménagement sur cet aspect.

M. DANIEL HODDER :

1550 Juste parce que c'est assez nébuleux tout ça, je veux juste clarifier la situation actuelle et la situation future, possible. On pourra en parler plus tard. Regardons la situation actuelle. Actuellement, qu'est-ce qui se passe.

1555 Actuellement le ministère de l'Environnement a une *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* qui prévoit notamment la protection d'une bande de dix mètres, à moins qu'il y ait une pente forte où ça devient quinze, mais généralement c'est dix mètres sur tous les cours d'eau intérieurs et les rives de Montréal.

1560 Cette politique – parce que ce n'est pas un règlement – cette politique du ministère, elle est opposable à qui? Elle n'est pas opposable aux citoyens individuellement. Elle est opposable au développement commercial, c'est-à-dire à un organisme qui vend des lots, donc à un promoteur immobilier, ou à une institution ou même à une ville qui intervient sur les rives. Sur les propriétés privées, il n'y a pas d'application.

1565 La CUM avait, antérieure à la politique du ministère de l'Environnement, avait une norme de protection des rives, qui est similaire à celle de la politique, mais qui ne s'applique sur un certain nombre de cours d'eau limités sur le territoire. On n'a pas nommé lesquels, je ne m'en rappelle plus par coeur, mais il y a un certain nombre – je pense qu'il y en a cinq ou six, disons – sur lesquels il y a des normes. Et sur le restant du territoire, il n'y avait pas de norme.

1570 La réglementation municipale, elle, des anciennes municipalités était conforme au schéma. Donc, généralement, les villes n'ont pas de mesure de protection outre que pour ces territoires-là qui avaient été identifiés dans le schéma. Ce qui veut dire qu'actuellement, on a une espèce de vide juridique où il n'y a pas d'application dans certains cas de la politique du ministère.

M. ÉDOUARD RAYMOND :

1580 D'accord. Maintenant, très brièvement, je me demandais, le projet de raccordement du gazoduc de Gaz Métro au réseau TransQuébec-Maritimes, ça se trouve dans la trame de l'est, ça, hormis que je me fourvoie complètement. Mais lorsqu'on regarde les cartes, on s'aperçoit que c'est en plein coeur, ce projet-là qui va être soumis à des audiences probablement d'ici le prochain mois. Je me demandais si... parce qu'on assure en quelque part, j'ai lu dans le texte de l'avant-projet de la politique que, c'est sûr, il faut vivre avec le développement. Ça, on le comprend fort bien.

1585 Mais, par contre, on assure que ce qui se retrouve dans les écoterritoires va pouvoir conserver son intégrité écologique. Moi, dans mon sens à moi, l'intégrité écologique ne permet pas de marge ni de demi-mesure. Alors, est-ce que vous y avez pensé au moins à ce projet-là? Ça se retrouve en plein coeur. Probablement on va peut-être justement enlever peut-être un orme de liège là pour pouvoir passer le gazoduc. Est-ce qu'on est au courant? Une question que je pose comme ça.

1590

M. DANIEL HODDER :

1595 Je suis au courant qu'il y a un projet de gazoduc. Les impacts environnementaux que
pourrait avoir ce gazoduc-là sur la trame verte de l'est n'ont pas été regardés. C'est une
proposition qu'on pourrait faire, que vous pourriez faire, mais ça serait quelque chose
effectivement...

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous permettez, peut-être que madame Turcotte pourrait nous donner un complément
d'information.

1605 **Mme STÉPHANIE TURCOTTE :**

Peut-être que ça ne répondra pas complètement à votre question, mais ce soir, au
conseil d'arrondissement, il y avait possiblement donc un avis de motion et un projet de règlement
pour un projet particulier, effectivement, pour le poste de mesurage et de livraison de Gaz
1610 Métropolitain et de TQM. Donc, ça, ça se situe dans le petit triangle qui est ici, donc près de
Maurice-Duplessis et de la 40.

Évidemment, la politique n'est pas opposable aux citoyens mais, par contre, on a
travaillé avec Gaz Métro pour le site. C'est-à-dire qu'on n'a favorisé qu'un accès plutôt que deux,
1615 parce que, initialement, TQM voulait un accès à leur site et Gaz Métro aussi. Donc, on n'a
favorisé qu'un accès. Donc, on conservait une bande de boisé importante.

Et ce site-là ne sera pas clôturé à l'exception faite que du site, donc des bâtiments et des
chaudières. Et ces installations-là se retrouvent complètement collées sur la voie ferrée et le
1620 gazoduc utilise donc le réseau, il passe sous l'emprise d'Hydro-Québec. Et, aussi, il est dans la
partie du golf. Donc, vous savez le lien qu'il y a entre le golf et la 40, pour aller de l'autre côté.
Donc, ce n'est que cet espace-là qu'ils utilisent.

Donc, on a travaillé pour garder une bande et un écran de végétation sur la 40, et qui
1625 n'est pas clôturé, donc qui laisse la circulation. Donc que le site de poste de mesurage et de
livraison qui est clôturé.

LE PRÉSIDENT :

1630 Merci, madame Turcotte.

Monsieur Jean Hubert. Bonsoir, monsieur Hubert!

M. JEAN HUBERT :

1635

1640 Bonsoir, monsieur le président et madame la commissaire. Une petite question assez simple pour démarrer. Le titre de la politique s'appelle *avant-projet+. Quelle distinction doit-on penser faire entre *avant-projet+ et *projet+? Est-ce qu'on doit penser qu'on aurait éventuellement un projet qui pourrait être différent de cet avant-projet? Est-ce qu'un projet éventuel qui serait différent serait de nouveau soumis à la consultation publique? Simple question.

LE PRÉSIDENT :

1645 Alors, monsieur Hodder.

M. DANIEL HODDER :

1650 Dans l'appellation officielle de la Ville, un projet de politique, c'est un document qui est soumis pour adoption au conseil municipal. À partir du moment où il est adopté, il devient la politique. Donc, c'est pour ça qu'on a l'appellation *avant-projet+. Donc le projet définitif qui serait déposé, serait fait présumément en bénéficiant des commentaires qu'on aurait reçus dans le cadre de cette consultation-là.

LE PRÉSIDENT :

1655 Autrement dit, si j'ai bien compris donc, c'est l'avant-projet qui est soumis à la consultation. À la lumière de notre rapport, qui va prendre en compte les résultats de la consultation, les services vont éventuellement peaufiner leur projet et, à ce moment-là, il va s'appeler un projet. Et quand il sera adopté, il va s'appeler la politique.

M. JEAN HUBERT :

1665 Mais si le projet était éventuellement substantiellement différent de ce qu'il est, il pourrait mériter peut-être de revenir en consultation publique. Potentiellement. Si c'est la même chose...

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais s'il est, je ne veux pas présumer...

1670 **M. JEAN HUBERT :**

C'est pour ça que je pose la question.

LE PRÉSIDENT :

1675 ... mais s'il est modifié, j'imagine qu'il sera modifié pour tenir compte des résultats de la consultation. Vous n'allez pas le modifier pour le plaisir.

M. DANIEL HODDER :

1680

J'imagine avec vous, monsieur Archambault.

M. JEAN HUBERT :

1685

Deuxième question. Je m'interroge pourquoi, en réponse à l'objectif numéro 2 d'assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs et, aussi, de favoriser la consolidation des écosystèmes et leur viabilité, pourquoi on n'a pas introduit dans les axes d'intervention la notion de vouloir éventuellement accorder un statut juridique de protection à tout le moins aux écosystèmes qui sont identifiés, étant déjà la propriété de la Ville, à défaut, évidemment, de

1690

pouvoir le faire sur les propriétés privées, à moins qu'elles ne soient acquises éventuellement.

1695

Pourquoi il n'y a pas d'énoncé d'intention de vouloir, au-delà de parler d'un cadre réglementaire, d'énoncer l'intention de dire que les aires naturelles, dans nos parcs, dont on n'a pas la garantie absolue qu'ils sont protégés par une réglementation, pourraient avoir un statut. Actuellement, le mont Royal a obtenu un statut juridique en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, qui n'est pas encore à 100 %...

LE PRÉSIDENT :

1700

Ce n'est pas fait.

M. JEAN HUBERT :

1705

... applicable dans les faits, mais on est en voie. Alors, je vous pose la question. Est-ce que c'est parce qu'on n'y a pas pensé plus qu'il faut ou si c'est parce que c'est une volonté de ne pas vouloir, dans le projet de politique, d'aller jusque là.

LE PRÉSIDENT :

1710

Autrement dit, ce que vous voudriez voir, c'est dans la politique, c'est un énoncé ferme que la politique a préséance. Si le territoire est identifié, il serait complètement protégé.

M. JEAN HUBERT :

1715

Ce que je voudrais voir dans la politique – mais en fin de compte, je pourrais toujours le dire dans un mémoire – mais je me demande pourquoi on ne l'a pas énoncée, dans les axes d'intervention, la volonté éventuelle de vouloir accorder aux espaces publics ayant des écosystèmes un statut de conservation perpétuel, sous une forme ou sous une autre.

1720

On a évoqué les servitudes, on a évoqué... il y a d'autres, peut-être, législations. Mais on sait qu'une réglementation ne garantit pas la conservation à perpétuité d'un territoire, fut-il public, fut-il zoné parc, parce qu'il y a toujours des projets qu'on a vus et qu'on en voit

continuellement, qui permettent à une administration municipale de dézoner et de permettre un certain développement dans une partie de parc ou dans un écosystème.

1725

LE PRÉSIDENT :

Ou même en gardant la notion de parc, il y a tout plein d'activités qu'on peut...

1730

M. JEAN HUBERT :

En continuant à dire qu'on le conserve, mais jusqu'à temps qu'on décide qu'il en soit autrement. On ne se contraint pas. La politique n'énonce pas qu'on veut aller à ce type de contrainte là.

1735

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1740

M. DANIEL HODDER :

Je dirais, ma première réaction, c'est que je pense que même si ce n'est pas dit noir sur blanc, vous avez raison, c'est quand même une préoccupation qu'on a en développant cette politique-là. Je pense qu'effectivement, ce serait intéressant que vous puissiez mentionner ça dans votre mémoire, puis, à ce que je sache, il n'y a pas de parti pris contre une proposition comme celle-là actuellement.

1745

M. JEAN HUBERT :

Ça n'a pas été une décision préalable de dire: on ne le place pas dans la politique, parce qu'on ne veut pas aller jusque là.

1750

M. DANIEL HODDER :

Non. Ça n'a pas été exclu. Non, mais c'est souvent dans l'explication de la politique. Je mentionne l'érosion de certains milieux naturels à l'intérieur même du parc. J'ai évoqué l'exemple du parc Jarry. Je pense que c'est une préoccupation qui est soulevée par cette politique-là. La politique n'énonce pas l'action à prendre aussi clairement que, vous, vous le stipulez. Elle mentionne tout de même le besoin de faire un audit de l'ensemble des réseaux de parcs, d'évaluer quels sont les objectifs et de prendre les moyens nécessaires pour rencontrer ces objectifs-là.

1755

1760

Donc, c'est un peu sous-entendu en disant ça que pour respecter ces objectifs-là, il y a peut-être des moyens de protection à mettre en place, supplémentaires à ceux qui sont déjà, s'assurer qu'il y a une adéquation entre les mesures de protection qui sont en place et les objectifs

1765

qu'on poursuit pour un espace donné. Mais on n'est pas aussi loin que de mentionner l'action à prendre spécifiquement dans la politique, non. Mais ça pourrait être quelque chose...

M. JEAN HUBERT :

1770

C'est parce que spécifiquement, on mentionne *cadre réglementaire+. On veut le faire, c'est clair, par le développement d'un cadre réglementaire, mais on ne va pas plus loin. C'est juste ça.

1775

M. DANIEL HODDER :

Oui. C'est une précision.

M. JEAN HUBERT :

1780

D'où ma question.

M. DANIEL HODDER :

1785

D'accord.

M. JEAN HUBERT :

1790

Mes deux questions sont posées.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, monsieur Hubert.

1795

Là, j'ai deux autres intervenants. Je vais fermer le registre dans cinq minutes. Alors, si vous voulez vous réinscrire à nouveau, sinon, dans cinq minutes, je vais fermer le registre et, à ce moment-là, c'est que je ne limiterai plus le nombre de questions auxquels vous aurez droit.

Monsieur Côté?

1800

M. PHILIPPE CÔTÉ :

1805

Re-bonsoir! Je sais que c'est peut-être des éclaircissements qui débordent la politique actuellement, qui concernent, à ce moment-là, le réseau vert. On ne l'a pas abordé. Je reviendrais peut-être, à ce moment-là, à la grande carte de l'île.

Autrement dit, je fais déjà part d'une interprétation en disant qu'actuellement, il y a plutôt un acte, je dirais, de sauvegarde, c'est plus une opération de pompier qu'on voit, et que l'articulation avec le réseau vert qui sera ultérieur, puisqu'il a été signalé que ça va faire partie de

1810 la Politique de l'arbre et tout, donc, à ce moment-là, je questionne, à ce moment-là, la présence, enfin l'absence plutôt de protection dans le coeur même de l'île.

Je soulève que la rive fluviale de Centre-Sud, d'Hochelaga-Maisonneuve n'a aucune rive de prévue, si on parle d'une politique, non pas de pompier mais une politique sur les quinze
1815 prochaines années. Je soulève aussi que le corridor ferroviaire du CP, qui a été annoncé en 92, pour relier le fleuve Saint-Laurent à la rivière des Prairies, à travers l'île de Montréal n'est pas signalé. On sait que c'est un corridor qui subit de fortes pressions de développement immobilier, qui est aussi en même temps un corridor qui est aussi laissé à l'abandon en zone industrielle pour le secteur Sainte-Marie-Hochelaga.

1820 Donc, je pense aussi au réseau potentiel nord-sud à travers le ruisseau De Montigny, la ligne d'Hydro-Québec à travers les terrains de Louis-Hippolyte Lafontaine pour se rendre jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Donc, il y aurait des grands axes de parcours qui ne sont pas signalés mais qui relèveraient peut-être du réseau vert et je voudrais le savoir.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, si je peux vous paraphraser, vous voulez savoir comment la politique de réseau vert et cet avant-projet de *Politique des milieux naturels* peuvent se combiner et s'interpénétrer.
1830 Grosso modo, c'est ça?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Oui, oui. C'est ça.

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

1840 **M. DANIEL HODDER :**

D'emblée, je dirais que c'est une politique qui traite des milieux naturels, donc qui est, somme toute, malgré l'étendue des territoires qui sont concernés, une politique qui est assez spécialisée. On regarde un aspect du problème. On est très conscients que les politiques que la
1845 Ville entend mettre de l'avant sur l'ensemble des espaces verts et bleus de Montréal interpellent les enjeux beaucoup plus larges que ceux qui sont adressés dans cette politique. Puis j'hésiterais à donner des opinions sur des dossiers qui ne sont pas les miens.

Alors, ce que j'aimerais soulever, c'est que cette politique-là cherche à travailler sur un
1850 élément d'un réseau plus large d'espaces et que, dans le cadre de l'examen de l'ensemble de ces problématiques-là, peut-être que les projets que vous avez soulevés pourraient être regardés de façon plus approfondie, mais que nous, ce qu'on regarde dans le cadre de cette politique-là, ce sont les milieux naturels.

1855 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Oui. Parce que – c'est un peu comme une sous-question – parce que je me dis, si on fait une activité de protection, donc de conservation, on peut appliquer des politiques qu'on retrouve dans le milieu du patrimoine à la nature. Donc, à ce moment-là, ce qui veut dire aussi bien des activités de conservation que de restauration.

Et, à ce moment-là, je comprends que c'est des grandes zones, c'est des grands chantiers, mais vu qu'on voit un très fort déficit dans le centre de l'île, les activités de restauration, par exemple, de tout le réseau hydraulique de l'île de Montréal, comme sur cette carte de 554, on voit le ruisseau de la Molson, on voit la rivière Saint-Martin qui parcourt de la montagne dans le parc Lafontaine, dans le Centre-Sud, qui sont donc des ruisseaux enfouis, qui sont probablement encore canalisés. Et on connaît qu'il y a donc dans d'autres villes, par exemple, Toronto, Paris ou Zurich ont des activités de restauration de cours d'eau anciens comme milieux naturels. Bon, on pourrait dire la rivière la Bièvre dans le 13e arrondissement à Paris est une activité aussi bien donc de restauration de milieu naturel mais aussi une activité de valorisation immobilière très importante. Et qui est actuellement juste signalé dans des développements de banlieue actuellement comme activité de valorisation fiscale pour Montréal.

Et, à ce moment-là, on n'a pas de projet. Bien oui, je comprends la montagne, la falaise Saint-Jacques, oui, enfin, les rapides de Lachine, mais je veux dire, dans le coeur même de Montréal, et qui sont les quartiers anciens, il n'y a pas d'activité de prévue de mise en valeur des...

1880 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que je peux interpréter ça comme un début d'amorce d'une partie du contenu de votre mémoire?

1885 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Non. Je voudrais savoir pourquoi on fait...

LE PRÉSIDENT :

1890 Pourquoi on ne l'a pas fait?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Pourquoi on fait une politique que je crois, que je pensais qui était d'ensemble, et qu'on retrouve, je dirais, des oublis, comme, par exemple, le parc des Îles, ou du moins qui n'est pas jugé comme pertinent à date. Les enjeux de restauration de milieux anciens. D'où, à ce moment-là, j'ai un jugement que je dis que c'est donc une politique de pompier. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1900

C'est parce que j'ai compris, de toute façon, il y a beaucoup de commentaires et beaucoup de suggestions que je suis sûr que vous allez nous apporter, mais je vais quand même considérer recevable une partie de votre commentaire comme question.

1905

M. DANIEL HODDER :

1910

Pourquoi pas? Il y a deux parties. Il y a la question de la renaturalisation et la question -- vous avez parlé du parc des Îles. Je vous souligne une fois de plus que le parc des Îles fait partie de la politique dans le cadre de l'objectif deux de la politique. Bien que sur cette carte-là, les écoterritoires soient bien mis de l'avant, la politique concerne aussi l'ensemble du réseau de parcs. Donc, d'un réexamen. Donc, dans ce sens-là, le parc des Îles fait partie des préoccupations qui sont soulevées par cette politique.

1915

Sur la question de la renaturalisation et de refaire des milieux naturels, c'est vrai que dans certains quartiers, ça pourrait être des choses qui seraient envisageables. Le parti pris de cette politique, c'est de prioriser les espaces naturels qu'on a déjà, puis de prendre des décisions sur ce qu'on veut faire avec ceux qu'on a déjà avant d'en développer des nouveaux.

1920

Donc, c'est sûr qu'il y a une certaine priorisation. Ça n'exclut pas que dans le cadre d'autres démarches, on puisse travailler sur la renaturalisation de certains territoires, mais la politique... par exemple, on nous a parlé des zones contaminées qui pourraient être renaturalisées. C'est vrai que ces territoires-là, parfois il pourrait avoir des occasions de développer des projets de renaturalisation.

1925

Mais le propos de la politique, en tout cas jusqu'à maintenant, c'est davantage de voir la place qu'on veut accorder aux milieux naturels qu'on a déjà, dans l'achèvement de la trame urbaine de Montréal. C'est vraiment ça la question de fond qu'on a à se poser. Il nous reste quelques milieux naturels. Le développement va bon train. Vous savez le rythme avec lequel le développement des dernières années.

1930

Donc, on a une question fondamentale. On va être développés complètement bientôt, il nous reste quelques milieux naturels, qu'est-ce qu'on veut faire avec? Et, dans ce sens-là, je partage tout à fait votre vision. On est dans un phénomène de pompier, oui, parce qu'il y a urgence en la demeure.

1935

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Je vous remercie.

1940

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Je vous remercie.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

1945

J'aurais une autre question. Je peux m'inscrire encore?

LE PRÉSIDENT :

1950

Non. Si vous avez une autre question, le registre est fermé, mais je ne limite pas vos interventions. Alors, profitez-en.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

1955

Mais ça pose encore la question du statut. On sait qu'un parc est quasiment une réserve foncière et, actuellement, ces projets-là touchent plusieurs arrondissements, enfin certains. Et qu'advierait-il – je sais que c'est un cas peut-être un peu hypothétique – mais dans le cas de défusion, par exemple. On sait que Anjou parle de défusionner. Anjou pourrait peut-être avoir de développer plus l'autoroute 25. On sait qu'ils ont été porteurs de ce projet-là. Donc, comment, à ce moment-là, pourrait s'arrimer la sauvegarde? Puisqu'on pense que le ruisseau De Montigny mérite d'être conservé. Comment s'arrimeraient, à ce moment-là, des villes?

1960

LE PRÉSIDENT :

1965

On comprend très bien.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Des nouvelles villes qui s'opposent à Montréal, à ce moment-là.

1970

LE PRÉSIDENT :

1975

C'est ça. En fait, si je peux me permettre, cette question avait été posée de façon à peu près similaire et j'avais demandé à monsieur Hodder de s'informer auprès des services compétents pour faire la distinction entre la partie de la politique qui serait déléguée dans l'éventualité d'une défusion. Parce que là, on est à l'échelle de la ville, on n'est pas à l'échelle de l'arrondissement, alors on ne sait pas qui va prendre la relève au niveau de la Ville des prérogatives de la ville centrale.

1980 **M. DANIEL HODDER :**

Pour l'instant, cette question-là demeure très hypothétique, c'est le moins qu'on puisse dire. Et ça sort un peu du champ d'expertise technique que je peux vous offrir ce soir. Il s'agit... en fait, j'hésite à embarquer dans un champ politique.

1985

Ce que je peux vous dire, c'est que cette politique-là a été développée dans un contexte d'une seule ville et dépend d'une étroite relation, presque d'une unicité de pensée entre les arrondissements et les services centraux. Si cette unicité de pensée est cassée, c'est sûr que ça va être difficile d'implanter certains projets.

1990

LE PRÉSIDENT :

Mais la question demeure posée et j'attends toujours une réponse factuelle. Dans l'éventualité d'une défusion, on a parlé d'un conseil d'agglomération. Alors, j'aimerais savoir comment est-ce que ça peut se traduire dans les faits. Parce que ce n'est pas une politique au niveau d'un arrondissement ou de plusieurs arrondissements, c'est une politique au niveau de la Ville. À l'époque, ça aurait été la CUM. Alors, la question demeure posée, monsieur Côté. Et dès qu'on aura une réponse, on la communiquera sur le site.

1995

2000 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Surtout c'est la question des bassins versants. Donc, ça dépasse les frontières.

LE PRÉSIDENT :

2005

D'accord. Je vous remercie.

Madame Kim Marineau. Bonsoir!

2010 **Mme KIM MARINEAU :**

Bonsoir! Je suis là pour l'Union québécoise pour la conservation de la nature et pour Flora Quebeca. J'ai une question très simple. Je ne m'étendrai pas à cette heure tardive. Quel est le support du conseil de ville, quel est le support que vous avez des élus actuellement?

2015

Parce que souvent les fonctionnaires font des belles politiques mais, après ça, quand vient le temps d'avoir l'appui... j'imagine que vous avez une certaine autorisation de faire tout ce travail-là, mais jusqu'à quel point vous sentez que le conseil de ville est derrière vous pour vous appuyer, puisque vous allez avoir des problèmes, c'est certain, quand vous allez arriver avec les promoteurs, comme vous l'avez déjà mentionné. Donc, c'est un peu ça que je voudrais avoir comme topo au niveau des appuis politiques.

2020

M. DANIEL HODDER :

2025 Je vous dirais que vous avez tout à fait raison. On ne serait pas ici si on n'avait pas l'autorisation des élus politiques pour le faire.

Je dirais que la démarche a commencé avec les élus. Elle a commencé par un groupe d'élus au Comité exécutif qui ont formé un sous-comité du Comité exécutif avec trois élus: 2030 monsieur Alan De Soussa, responsable de l'environnement, monsieur Liebman, responsable de l'aménagement du territoire et, à l'époque, monsieur Maciocia qui était responsable des parcs, qui est aussi maire d'arrondissement ici.

Avec ces gens-là, on a développé, on a commencé par faire des constats de la situation. 2035 On s'est basés sur des analyses, l'Atlas des bois qui a été déposé. Et la question qui est posée, qui les motivait à l'époque, c'est de dire: *On a souvent des situations dans lesquelles on nous demande d'acheter des territoires qui sont à la veille d'être développés et ça pose des crises importantes dans les médias et partout. Ça nous cause un problème. Et on veut protéger les milieux naturels mais, en même temps, on n'a pas les moyens de tout acheter ces affaires-là. 2040 Dites-nous, y en a-t-il beaucoup des situations comme ça où on a des milieux naturels qui ont une belle valeur et qui risquent d'être développés?+

Alors, on a fait un premier constat. On a fait le constat que je vous ai fait en début de 2045 parcours. Sur la base de ce constat-là, ils nous ont dit: *Êtes-vous capables de développer une priorisation de nos interventions ou une façon d'intervenir?+ Et cette politique-là est un peu le résultat de cette démarche-là qu'on leur a présentée. Au fil des mois, comme on développait des écoterritoires qui interpellaient de façon assez importante certains arrondissements, on a choisi d'inviter les maires d'arrondissement au comité de gestion pour qu'eux autres soient confrontés aussi au développement de ce qu'on est en train de faire et soient à l'aise avec ce qu'on est en 2050 train de faire.

Au fil du temps et donc, dernièrement, c'est madame Fotopoulos qui a remplacé monsieur Maciocia en tant que responsable des parcs, elle s'est jointe à la discussion et la politique a été développée. Au mois de décembre dernier, il y a un budget qui a été accordé donc 2055 par le Comité exécutif et le conseil municipal dans le cadre de l'élaboration de son budget de 35 M\$. Déjà, ça en dit beaucoup sur l'orientation que la Ville a par rapport à ça, l'orientation politique. Puis là, on nous mandate pour venir consulter les gens sur la politique qu'on a développée au fil du temps.

2060 **Mme KIM MARINEAU :**

Ça répond à ma question. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2065 Merci, madame Marineau.

Le dernier intervenant, monsieur Vanier. Le micro est à vous.

2070 **M. DANIEL VANIER :**

Bonsoir, monsieur le président. Je voulais me limiter à deux questions, mais on m'a dit que je pourrai trois, quatre questions. Ça va être des questions courtes et assez précises sur le document que j'ai.

2075

Dans le document, à la page 5, au deuxième objectif, on dit les deux phrases suivantes qui sont courtes, je vais les citer quand même:

2080

Les parcs et espaces publics comprennent plusieurs milieux naturels pourvus d'une riche biodiversité. La présente politique vise à protéger ceux qui ont le plus de valeur.

Moi, j'aimerais savoir par les spécialistes en parcs et par les biologistes de la Ville, comment la valeur a été déterminée? Sur quels critères? Est-ce que les valeurs sociales ont été incluses?

2085

Je vais vous donner quelques éléments de valeurs. Est-ce que c'est seulement la valeur écologique du milieu, la rareté? Est-ce que c'est l'acceptabilité sociale? Est-ce l'urgence, la menace d'être détruit qui a été important? Ou si la question des pressions de la population, parce qu'il y a des milieux, des fois, qui peuvent être protégés parce qu'il y a de la pression de la population. Alors, je voudrais savoir comment ils vont déterminer leur priorité dans l'application de la politique.

2090

LE PRÉSIDENT :

2095

Oui. D'accord. Alors, j'ai entendu à la fin que monsieur Vanier a dit: comment vous allez déterminer vos priorités? Parce que si je ne m'abuse, cette opération-là n'est pas complétée.

M. DANIEL HODDER :

2100

En ce qui concerne les parcs existants, l'audit des parcs existants, puis la détermination des territoires sur lesquels on voudrait développer des objectifs, cet exercice-là n'a pas été fait encore.

2105

Mais je vous dirais que les critères que vous avez mentionnés, outre les critères écologiques, nous ont guidés tout le long du processus. C'est sûr qu'on a une préoccupation de préserver les milieux qui ont le plus grand intérêt au niveau écologique, oui, mais dans un contexte urbain, dans un contexte où les meilleurs intérêts qui sont susceptibles de procurer une qualité de vie aux citoyens. Donc, les territoires qui sont valorisés par les citoyens, certainement sont regardés en priorité. Les territoires qui permettent de répondre à une carence sont regardés aussi en priorité.

2110

2115 On regarde les deux aspects. On regarde la valeur écologique. Je dirais, si on veut caractériser un peu en excluant le centre, dans l'ouest, on a beaucoup de territoires de grande valeur écologique. Il y a des territoires qui sont en développement. Donc, il va avoir du monde qui va vivre là plus tard, mais actuellement il y a moins de monde.

2120 Dans l'est, on a des territoires qui sont généralement carencés en termes d'espaces verts. Donc, il y a une forte demande sociale pour des milieux naturels, mais la qualité des milieux naturels, il y en a moins. Donc, on est moins difficiles en termes de critères d'évaluation qu'on peut l'être, parce que ça répond à des critères sociaux importants.

2125 Donc, il y a un ballant entre la valeur écologique et la valeur sociale. C'est toujours regardé. Ce n'est pas quelque chose qu'on fait purement sur le point de vue écologique.

M. DANIEL VANIER :

2130 Monsieur le président, je ne veux pas partir de dispute est-ouest, de toute façon, les gens d'ouest ne sont pas ici à soir, mais étant donné les carences qu'on a dans l'est et le peu de territoires naturels qu'il nous reste, est-ce que les budgets vont être fonction de ça ou ça va être réparti égal entre tous les arrondissements? Comment ça va fonctionner là-dessus?

LE PRÉSIDENT :

2135 Au niveau budgétaire?

M. DANIEL HODDER :

2140 Je dirais que pour reprendre une discussion qu'on a eue aussi dans l'ouest, ce n'est pas un concours de beauté. Ni beauté sociale, ni beauté écologique. On va essayer de rencontrer les objectifs qu'on a fixés dans l'ensemble des écoterritoires. Puis il y a peut-être des endroits où on est capable de faire des bons coups, puis ça nous coûte pas cher, bien, on ne fera pas exprès pour dépenser notre argent là, dans la mesure où on peut rencontrer nos objectifs.

2145 Il y a peut-être d'autres endroits où il va falloir déboursier davantage de sous. Mais je pense que dans la mesure où on rencontre les objectifs dans l'ensemble des écoterritoires, on fait le travail qu'on a à faire. Je ne pense pas qu'il y ait une répartition entre les dix écoterritoires, un budget par écoterritoire. Ce n'est pas comme ça que la politique est développée jusqu'à maintenant.

2150 **M. DANIEL VANIER :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2155

D'accord.

M. DANIEL VANIER :

2160

Deuxième question. Je voudrais parler de la concertation. Dans les six axes d'intervention, on parle, le premier, d'une concertation relative à des écosystèmes viables. Je voudrais savoir comment va se dérouler cette démarche de concertation-là? Qui vont être les acteurs sociaux dans cette démarche-là? Est-ce qu'il va y avoir une place pour les simples citoyens et simples citoyennes ou ça va être tout simplement comme dans le cas... je vous donne un exemple: le ruisseau De Montigny, ça va être entre le MTQ et la Ville de Montréal que ça va se régler.

2165

LE PRÉSIDENT :

2170

Donc, question assez claire au niveau du processus de concertation, et je pourrais peut-être faire le lien entre l'axe numéro 1 et l'axe numéro 6, parce que dans l'axe numéro 6, on parle de participation active des citoyens.

M. DANIEL VANIER :

2175

Vous pouvez.

M. DANIEL HODDER :

2180

Je pense que vous touchez à un élément important, un élément aussi de consultation. C'est-à-dire, c'était un des objets de consultation, comment faire participer les citoyens dans tout ce processus-là. Je rappelle donc, le processus de planification concertée, on cherche à dégager à partir d'objectifs des critères d'aménagement et de formuler des scénarios qui sont gagnants-gagnants. Notre intention, c'est de chercher à impliquer les citoyens qui sont les premiers concernés par les résultats de ces démarches-là tout le long du processus.

2185

Une des choses qu'on envisage, c'est de créer des comités de suivi qui se rencontreraient en parallèle aux discussions de nature plus privée qu'il peut avoir avec un propriétaire, par exemple, un développeur immobilier qui ne veut pas négocier sur la place publique son projet avec la Ville. C'est un petit peu difficile.

2190

Il peut avoir des circonstances où c'est possible, où il accepte de faire ça et on n'a rien contre ça. Sauf que si c'est plus difficile, ce qu'on pourrait faire, c'est à tout le moins par le biais de comité de suivi pour chacun des écoterritoires, sur différentes questions touchant à la politique, établir avec des groupes les objectifs de négociation qu'on devrait avoir, éclaircir un peu nos objectifs, échanger là-dessus, puis après ça, à période régulière, donner un peu un état de situation. *Bien, là, on a des réussites. Là, on a des difficultés. Là, ça ne marche pas. Qu'est-ce qu'on fait? C'est quoi notre position de dernier repli?+ Et chercher à travailler avec des

2195

2200 groupes pour s'assurer que les enjeux sur lesquels on travaille répondent à des préoccupations des citoyens et des groupes intéressés.

M. DANIEL VANIER :

2205 Donc les citoyens seraient, comme si je comprends bien, invités à participer à des comités de suivi, à part quand il y a des négociations privées avec certains promoteurs. C'est ça que vous voulez me dire?

M. DANIEL HODDER :

2210 C'est ça qu'on voit. Ça serait des discussions qui seraient en parallèle aux négociations de nature plus privée. Ça vous permet de vous garder informés, être sur la touche sur ce qui se passe, sans non plus être partie directement à la négociation.

2215 Mais sur cette question-là, s'il y a des idées, comme je vous disais tantôt, cette consultation-là est un peu un appel de partenariat. Donc, c'est de voir comment les groupes ont l'intention ou voudraient participer et surtout contribuer aux objectifs de la politique, comment est-ce qu'on entend contribuer à ça, puis s'il y a des propositions intéressantes, on est prêts à les regarder.

2220 **M. DANIEL VANIER :**

Petite sous-question, mais rapide. Le décideur final dans cette négociation-là, est-ce que ça demeure le Service des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal et l'administration centrale ou c'est l'arrondissement qui a le dernier mot?

2225

M. DANIEL HODDER :

2230 L'arrondissement donne les permis de construction. C'est la juridiction de l'arrondissement. Si c'est ça l'enjeu, et c'est souvent le cas, c'est le permis de construction. Ultimement, c'est l'arrondissement.

2235 Par contre, il y a tout un enchevêtrement de responsabilités entre le ministère de l'Environnement, les services centraux qui donnent des opinions sur ce qui se passe, qui peut modifier des fois si ça demande une modification à une réglementation du central. Mais, généralement, je dirais que c'est la responsabilité de l'arrondissement de gérer le développement à Montréal et c'est pourquoi tantôt, on parlait de la nécessité d'avoir une unicité de pensée entre l'arrondissement. Ce n'est pas le central qui va imposer à l'arrondissement comment gérer son territoire, son développement urbain. Ça reste ultimement à l'arrondissement de prendre les décisions.

2240

Ce qu'on peut faire, c'est de proposer un cadre, participer aux discussions avec les promoteurs quand ça devient un peu ardu, essayer d'offrir des alternatives, puis assurer une certaine collaboration interarrondissements.

2245 **M. DANIEL VANIER :**

Là, je tombe dans ma troisième et quatrième questions rapidement. Je sais que l'heure avance. Au niveau de la politique, il n'y a rien dans votre avant-projet de politique qui dit comme une obligation de résultat. Maintenant, en administration publique, les gens sont de plus en plus forts là-dessus, ils demandent des obligations de résultat.

2250 Comme, là, vous visez à protéger 8 % du territoire. D'ici combien d'années? Qu'est-ce qui serait le plus réaliste, selon vous, que vous diriez: *Bon, bien, le travail est pas mal fait.+ Est-ce que c'est dans cinq ans? Est-ce que c'est dans dix ans? Est-ce que c'est dans trois ans? 2255 J'aimerais savoir un petit peu. Je ne veux pas faire de prospective, mais ça serait comme bien qu'il y ait une obligation de résultat à l'intérieur. Parce que c'est beau les politiques.

Il y a une Politique nationale sur l'eau, mais ils commencent à se mettre des obligations: *Tant de portions de rivière devront être dépolluées.+ Les gens voient ça visuel, puis ils voient ça, 2260 en tout cas, comme des éléments. À un moment donné, tu fais un suivi, tu dis: *Ah! Ils sont rendus là. Ils approchent des résultats.+

LE PRÉSIDENT :

2265 D'accord. Donc, à la fois un échéancier...

M. DANIEL VANIER :

2270 C'est ça.

M. DANIEL HODDER :

Bon, je ne vous apprends rien en disant qu'il n'y a pas d'échéancier dans le cadre de cette politique-là pour l'atteinte du résultat qui a été annoncé. Il faut comprendre aussi que la cible de 8 2275 ou 6 %, si on parle en milieu terrestre, est une cible qui est donnée davantage comme on pourrait donner une cible pour une campagne de financement pour un hôpital. Ultimement, l'objectif, ce n'est pas de rencontrer la cible, mais de financer l'hôpital.

2280 Donc, on va faire ce qu'on peut et la rapidité avec laquelle on va atteindre l'objectif de la campagne de conservation, si on veut, va dépendre beaucoup des moyens qu'on est capable d'aller chercher pour nous assister là-dedans. Ça dépend du rythme de développement. Il y a toutes sortes d'impondérables. Bon, peut-être que ça serait souhaitable d'avoir une date cible aussi, mais je ne suis pas en mesure de vous en donner une ce soir.

2285 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, monsieur Vanier, j'ai retenu qu'il a fait allusion à une campagne de financement pour un hôpital, comme exemple parallèle. On peut dépasser des campagnes de financement.

2290 **M. DANIEL VANIER :**

Oui, effectivement. On peut dépasser les résultats, aussi. On peut se rendre à 12 %, ce que recommande l'Union mondiale de la nature. Mais, ça, c'est un gros chiffre.

2295 Dernière question. Je veux revenir à la question de la viabilité écologique des écosystèmes, la viabilité, puis l'intégrité des écosystèmes. Dans le document, on parle d'un 15 hectares. On l'a déterminé comment ce 15 hectares-là? Est-ce que ça s'est fait sur des critères scientifiques? Est-ce par une revue de la littérature? Ou ce sont des critères administratifs ou économiques qui ont fait ça?

2300

Puis l'autre point important, dans les oublis dont je parlais, tantôt est-ce qu'on a répondu à votre question du boisé d'Anjou? Il me semble que c'était soulevé que le boisé d'Anjou n'était pas protégé dans le cadre de la politique. Puis il y a le parc Angrignon, aussi, qui a un boisé naturel en passant. O.K., l'étang est artificiel mais le boisé est naturel alentour.

2305

LE PRÉSIDENT :

Le parc-nature du bois d'Anjou.

2310 **M. DANIEL VANIER :**

Oui, c'est ça. J'aimerais ça savoir, en tout cas, est-ce que c'est parce qu'il n'était pas assez grand? Est-ce que c'est encore un critère de superficie? C'est quoi au juste? Et ce critère-là, 15 hectares, ça vient d'où?

2315

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez répondre, bien sûr, quels sont les critères qui ont déterminé le choix du 15 hectares? Et, accessoirement, est-ce que des endroits comme le parc-nature du bois d'Anjou, qui est, à moins que je ne me trompe, avec le parc Maisonneuve, les deux seuls aires protégées identifiées sur le plan qui ne font pas partie de vos dix écoterritoires, d'un écoterritoire.

2320

M. DANIEL HODDER :

2325 Première question, je vais référer au biologiste, monsieur Thiffault. Une réponse sur les critères qui nous ont amenés à identifier 15 hectares.

M. CLAUDE THIFFAULT :

2330 Oui. La superficie de 15 hectares, ça a été une réflexion d'un groupe de travail, environ une quinzaine de personnes, qui ont contribué à délimiter ce que vous voyez comme écoterritoire. Disons que, honnêtement, on a regardé un peu dans la revue de littérature, mais il n'y a pas vraiment de chiffre qui nous permet de dire qu'à partir de telle superficie, c'est viable, ce n'est pas viable. Disons que c'est un concept qui est à travailler.

2335 Comme information, par exemple, pour assurer l'intégrité d'un peuplement forestier, au niveau de sa composition d'arbres, arborescente, les études nous disent environ de l'ordre de 5 hectares. Sauf que ce n'est pas juste les arbres qu'on veut préserver, c'est les autres strates herbacée, arbustive.

2340 Il y a d'autres études aussi qui nous disent que pour préserver, mettons, une population d'oiseaux forestière, ça nous prend un minimum entre 30 et 40 hectares. Par exemple, si on regarde le boisé de l'Île des Soeurs, qui fait actuellement juste 25 hectares, on ne peut pas avoir une faune qui est typiquement forestière, comme des espèces qu'on y retrouve seulement.

2345 Alors, nous, on a joué -- puis également, pour répondre à la réalité de Montréal, on ne voulait pas avoir une superficie trop élevée, parce qu'on sait qu'il y a des petites surfaces qui sont très intéressantes au niveau diversité intéressante. Alors, nous, on est allés avec le chiffre de 15. Disons entre 5 et 30, si on veut, nous, on trouvait ça raisonnable à l'échelle métropolitaine. Ce qui a permis dans notre démarche d'aller chercher la falaise Saint-Jacques, qui fait environ 22 hectares. Et c'est, disons, le chiffre, la démarche qui a été suivie pour identifier le 15 hectares.

2355 C'est en partie, si on veut, c'est une démarche scientifique, mais aussi intuitive d'un groupe de travail qui regroupait des biologistes, ingénieurs forestiers, architectes du paysage, donc différents profils. Aussi, techniciens de la faune, ministère de l'Environnement également. Alors, on est arrivés à ce consensus de 15 hectares. Mais disons que ça pourrait évoluer.

M. DANIEL VANIER :

2360 Est-ce qu'il y a un compte rendu de cette rencontre-là qui va être déposé, puis accessible à l'Office?

LE PRÉSIDENT :

2365 Est-ce que vous avez documenté? Autrement dit, est-ce que ça a fait l'objet d'un rapport, cette décision-là?

M. CLAUDE THIFFAULT :

2370 À ce que je me souviene, je ne sais pas s'il y a un compte rendu officiel au niveau de l'argumentaire pour la superficie. Il faudrait vérifier éventuellement.

LE PRÉSIDENT :

2375 Alors, s'il y en a un, j'aimerais que vous puissiez nous le fournir.

M. CLAUDE THIFFAULT :

2380 On va faire les vérifications.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

2385 **M. DANIEL HODDER :**

La deuxième partie de la question sur pourquoi on n'a pas fait un écoterritoire avec le bois d'Anjou. Et puis l'autre, c'était?

2390 **M. DANIEL VANIER :**

Le parc Angrignon. Le boisé du parc Angrignon.

M. DANIEL HODDER :

2395 Le parc Angrignon. Ce qu'on a regardé, on est partis notamment de l'Atlas des bois, on a dit: *Où sont les bois qu'on voudrait protéger?+ C'est sûr que s'il y avait un parc autour, on l'a englobé dans l'écoterritoire, parce que ça veut dire que ça serait une occasion de consolider le parc existant.

2400 Le bois d'Anjou, comme le parc Angrignon, n'a pas de bois autour. Le milieu naturel est tout dans le parc déjà. Les écoterritoires prennent comme orientation de chercher à protéger des territoires qui ne sont pas déjà dans des parcs. Donc, qu'est-ce qu'on peut faire pour bonifier la situation.

2405 Ça ne veut pas dire que les bois qui sont dans le parc Angrignon ou dans le bois d'Anjou ne sont pas intéressants. Ce n'est pas ça qu'on dit. On dit que, là, il n'y a peut-être pas autant d'opportunités de bonification par la présence d'un écoterritoire.

2410 Mais je rappelle encore que, dans le cadre de l'objectif deux de la politique, notre intention est d'identifier les milieux écologiques à l'intérieur de notre réseau de parcs. Bon, pour le

2415 bois d'Anjou, c'est déjà fait, on a déjà déterminé que c'est une aire protégée. Pour le parc Angrignon, il y a une opportunité là, effectivement, de décider de gérer de façon écologique une partie du territoire qui a un intérêt écologique. Je pense à d'autres parcs comme Terracotta à Pointe-Claire où on pourrait avoir des objectifs écologiques qui sont développés pour une partie du parc. Il y en a d'autres, mais...

LE PRÉSIDENT :

2420 D'accord. Merci.

M. DANIEL VANIER :

2425 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Ça finit votre série de questions?

2430 **M. DANIEL VANIER :**

Oui.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2435 Monsieur Hodder, j'avais une autre question, dont on a peut-être pas discuté dans les deux autres séances; comme c'est notre dernière séance, je vais en profiter pour vous la poser. C'est concernant la raison d'être du fonds de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Peut-être expliquer qu'est-ce que le fonds? Quelle serait sa mission? Dans quel contexte on
2440 créerait ce fonds?

M. DANIEL HODDER :

2445 Je ne peux pas vous donner beaucoup de détails sur ça. Ce que je peux vous dire, c'est qu'actuellement, les argents qui ont été étiquetés à l'intention de la politique sont, bon, pour la première année, dans le PTI, puis dans les deux autres années, c'est encore à voir quelle va être la forme de la contribution de la Ville à la politique.

2450 L'idée de faire un fonds est mentionnée à la politique. Je dirais que c'est plus comme une façon d'exprimer qu'on veut accorder de l'argent à ce projet-là. Si c'était possible, par le biais d'un fonds, par exemple, d'associer des contributions de la Ville à des contributions qui viendraient d'autrui, d'autres organismes, ça pourrait être intéressant. Je pense qu'il y a une volonté manifeste pour plusieurs intervenants à la Ville, notamment les élus, d'encourager les gouvernements supérieurs à contribuer aussi à ce fonds-là. Donc, ce serait un endroit où ça
2455 pourrait être fait.

2460 Il y a aussi la possibilité, dans le cadre d'un fonds, qu'il y ait des entrées et des sorties. C'est-à-dire que des fois, on pourrait acquérir un terrain, quelqu'un veut vendre tout son terrain, mais ce n'est pas tout le terrain qui a un intérêt écologique. Donc, on pourrait peut-être revendre une partie du terrain dont on n'a pas besoin pour pouvoir financer d'autres acquisitions de territoires qui, eux, ont un intérêt écologique. C'est l'intérêt d'avoir un fonds avec des entrées et sorties.

2465 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2470 Peut-être une question d'éclaircissement sur la coulée verte du ruisseau De Montigny avec l'autoroute 25. Vous avez mentionné tout à l'heure que, bien sûr, vous préféreriez qu'il n'y ait pas d'autoroute, mais vous avez mentionné qu'il y aurait moyen de faire avec.

2475 Alors, ça serait quoi au niveau écologique les répercussions de l'autoroute en termes de superficie? Est-ce que l'emprise de l'autoroute est dans des milieux particulièrement sensibles?

M. DANIEL HODDER :

2480 Pour répondre à votre question – on improvise – je vais essayer de répondre, au moins situer aux gens où passerait l'autoroute sur le plan.

LE PRÉSIDENT :

2485 Autrement dit, est-ce qu'on perdrait ces cascades-là?

M. DANIEL HODDER :

2490 Oui, oui. Donner les impacts en gros, puis comment on voit ça. Puis les contraintes aussi que ça soulève. Puis je vais laisser à mon confrère de faire des compléments, s'il y a des compléments à faire.

2495 Donc, actuellement, le ministère des Transports a une emprise qui est dans le prolongement donc de la 25, qui vient tout le long ici, qui est à côté, qui n'est pas dans le ruisseau. Qui est à côté, ici. Qui est entre, finalement, l'emprise d'Hydro-Québec et le développement de l'autre côté.

Donc, en soi, la 25 ne menace pas physiquement le ruisseau. Elle est à côté du ruisseau. Donc, il n'y a pas d'impact direct sur le ruisseau.

2500 Par contre, vous comprendrez que le tracé de la 25 vient couper les îles du restant de notre projet. Donc, au niveau aménagement, ça pose une petite difficulté. Donc, est-ce que ça serait possible de faire un cheminement qui permettrait d'avoir un cheminement en dessous du pont? Parce qu'ici, on sent qu'il va lever le pont pour passer la rivière. Donc, est-ce qu'on peut passer en dessous du pont pour accéder ça.

2505 L'emprise de MTQ est beaucoup plus large. Ce qu'on nous dit, c'est que l'emprise qu'ils ont présumément serait plus large que ce qu'ils ont besoin. Et les indications qu'on a, ce n'est pas confirmé, mais informellement, c'est qu'ils seraient peut-être prêts, une fois qu'ils ont placé leur emprise, de nous céder les excédents d'emprise pour fins de parc.

2510 Donc, c'est possible de faire un parc, de maintenir ce lien. Ça pose une certaine contrainte ici. C'est sûr que ça va occasionner certains dérangements pendant la période de construction, mais on n'a pas fait d'étude d'impact non plus.

2515 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. DANIEL HODDER :

2520 Mais ça n'élimine pas complètement la possibilité de faire un parc.

LE PRÉSIDENT :

2525 Parce que surtout cette question d'excédent de territoire, c'est d'autant plus important qu'on parle d'un partenariat public-privé. Donc, ça serait une autoroute en gestion privée. S'ils ont trop de terrain, ils peuvent être portés à faire quelque chose avec.

M. DANIEL HODDER :

2530 Claude, veux-tu rajouter quelque chose?

M. CLAUDE THIFFAULT :

2535 Oui. Peut-être pour juste vous mentionner que ce qu'on en comprend du projet, en tout cas dans l'étude d'impact qui a été déposée, c'est que le projet en gros, l'élargissement actuellement de la rue existante, ça serait entre la ligne électrique qui est ici et la rue, c'est le boulevard Louis-Hippolyte Lafontaine. Alors, ça se passerait ici. C'est sûr qu'à un moment donné, ça prendrait éventuellement, bon, il faudrait densifier les espaces, mais on n'a pas
2540 d'indication qu'il irait vraiment dans le cours d'eau. En tout cas, ce qu'on en connaît. Il y a quand même une distance ici, bâtissable, si on veut, pour faire leur projet, qui ne menace pas le cours d'eau en lui-même.

2545 De toute façon, on a oublié de vous le dire, mais actuellement la Ville est en train -- on a un projet de piste cyclable le long du cours d'eau, qui passerait justement entre la ligne électrique et la partie nord du ruisseau, qui devrait commencer cette année. Donc, dans le projet de parcs, la Ville de Montréal, c'est sérieux ce qu'on veut faire et, actuellement, ça ne pose pas de problème qu'il y ait une piste entre, disons, le versant du talus et la ligne électrique.

2550 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

Avez-vous une idée de la distance entre l'emprise du ministère des Transports et du ruisseau? En largeur?

2555 **M. CLAUDE THIFFAULT :**

La largeur, malheureusement, je ne peux pas le mesurer comme ça.

2560 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

Est-ce qu'on respecte le 10 mètres de la politique?

M. CLAUDE THIFFAULT :

2565 Oui, oui, oui. C'est amplement. Vous voyez la ligne ici? Ça, c'est au-delà du 15 mètres. Alors, la bande de protection, elle est respectée. L'emprise du ministère des Transports est vraiment au-delà de la bande riveraine de 15 mètres qui s'applique ici parce que le talus est escarpé, qui est exigée par le ministère de l'Environnement.

2570 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2575 Bien, ça termine la séance de ce soir. Alors, je rappelle que les personnes et les organismes intéressés à déposer un mémoire sont invités à s'inscrire à l'Office et à transmettre leur mémoire dès que possible au bureau de l'Office.

2580 Je vous rappelle le site Internet: www.ocpm.qc.ca.

2585 Et, en terminant, bien, évidemment, je vais remercier chaleureusement monsieur Hodder et monsieur Thiffault, ainsi que madame Stéphanie Turcotte qui a bien voulu répondre à certaines questions. Je remercie également le responsable de la sonorisation, monsieur Richard Bergeron, madame Lise Maisonneuve qui assure la sténotypie, mes collègues de l'Office et, bien sûr, mes remerciements s'adressent également à vous d'être venus ce soir. Et vous m'avez rendu, bien sûr, la tâche agréable par votre courtoisie habituelle. Bonne soirée.

2590

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2595

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.